

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE

VOLUME 89

Séance tenue le 20 mars 2003, à 19 h 30
Club de golf de St-Jean-sur-Richelieu
320 sud, rue Jacques-Cartier
St-Jean-sur-Richelieu (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU COMMISSAIRE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la Rivière Richelieu (COVABAR)	
CAROLINE BISSON	2
MARCEL CAMIRÉ	2
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	
MARC TRUELLE	14
JEAN ROBERGE-BOUCHER	14
Fédération des Producteurs de cultures commerciales du Québec	
DENIS COUTURE	27
REPRISE DE LA SÉANCE	40
Conservation de la Baie Missisquoi	
CHRISTINE CARON	41
CLAUDE BENOIT	41
Mouvement écologique du Haut-Richelieu	
ANDRÉ DELAGE	49
MARC DELAGE	49
Syndicat des producteurs de porcs de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield	
JEAN-GUY HAMELIN	60
CHANTAL VINET	60
DROIT DE RECTIFICATION	
PIERRE CAZA	72

MOT DU COMMISSAIRE

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs. Je m'appelle André Beauchamp et présiderai aujourd'hui la session de travail que nous avons. Comme vous le savez, nous sommes 4 commissaires sur la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec et je suis ici en présence de monsieur Alfred Marquis, commissaire.

10 Nos 2 autres collègues, madame Louise Boucher, présidente de la Commission, et Mario Dumais siègent de leur côté à Rimouski ce soir, où ils ont une flopée de mémoires aussi à entendre. De ce temps-là, on travaille fort de part et d'autre.

15 Cette possibilité que nous avons, de diviser la Commission, nous permet évidemment de pouvoir accélérer nos travaux. Il y a plus de 300 mémoires déposés et vous comprenez bien que, dans les délais que nous avons pour produire un rapport, bien si nous pouvons avoir sauvé 3 semaines de la durée des mémoires, c'est autant qui nous est donné pour pousser l'analyse ensuite et arriver à produire le rapport dans les délais impartis.

20 Je vous présente les membres, le personnel de soutien de la Commission. À ma gauche, à la petite table qu'il y a là, madame Julie Cyr, qui est analyste auprès de la Commission, et monsieur Daniel Bérubé, qui est un professionnel en communication. À la table technique de contrôle, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier. La transcription est assurée par monsieur André Boudreau. Et, à l'arrière de la salle, la personne qui vous a
25 accueillis, la coordonnatrice de la Commission, madame Josée Méthot.

30 Je rappelle brièvement les démarches entreprises par la Commission, quand nous avons reçu le mandat, il n'y avait pas d'études d'impact, il n'y avait pas de dossiers colligés. Nous avons donc commencé par une série de sessions de travail, que nous avons appelées des rencontres thématiques, sur différents aspects de la question abordée et, après avoir ramassé, avoir construit le premier niveau de connaissances, nous avons entamé une tournée de tout le Québec pour permettre aux gens, localement, de poser des questions à la fois sur l'état des choses dans leur milieu et de poser des questions aux représentants des différents ministères, en particulier le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé et caetera.

35 Nous en sommes maintenant à la période des mémoires, c'est-à-dire que ce brassage qui dure déjà depuis 6 mois a permis de faire émerger des informations, des opinions de tous genres, et là nous recevons les opinions dans le cadre des mémoires, sur une période qui vous appartient. Les groupes, les individus, les associations, les municipalités, qui nous ont signifié
40 leur volonté d'être entendus, nous ont donc fait parvenir des mémoires et, ce soir, nous entendrons 6 mémoires de différents intervenants.

45 La procédure est la suivante, vous avez déjà déposé vos mémoires, nous les avons lus, nous en avons discuté entre nous. Vous pouvez, nous disposons d'une demi-heure avec chacun, c'est à vous de gérer votre temps. Si vous lisez pendant 25 minutes votre texte bien on

ne pourra pas beaucoup poser de questions. Nous souhaitons vous poser des questions, pas pour vous mettre en boîte, pas pour vous accuser, mais pour bien comprendre, vérifier notre compréhension de ce que vous dites, et, en même temps, vérifier ou valider avec vous votre position par rapport à d'autres intervenants, pour voir quelles sont les pistes de solutions. Vous comprenez que nous avons à produire un rapport, dans lequel nous pouvons, nous devons pousser l'analyse assez profondément pour être capables de faire des recommandations qui ont du bon sens et qui sont gérables pour le gouvernement.

Alors, juste signaler aussi que la procédure prévoit un droit de rectification. Il peut arriver qu'il se glisse une erreur dans un mémoire, qu'il y ait quelque chose qui ne soit pas exact au niveau des faits, si cela arrive, vous avez un droit de rectification. Pour l'exercer, vous vous adressez, vous allez voir madame Méthot à l'arrière pour vous inscrire et, à la fin de la soirée, je recevrai les droits de rectification. Je vous préviens tout de suite, ce n'est pas un droit d'argumenter. Ce n'est pas un droit de démolir l'opinion d'un autre. Ce n'est pas un droit pour émettre son opinion, c'est juste pour signaler les erreurs de faits qui auraient pu se glisser. Je prends comme exemple, si quelqu'un, si je parle et que je parle de ma jeunesse, dans les années 1850, vous avez un droit de rectification pour dire que ce n'est pas ça, que c'est bien 1750. Alors, voilà. Alors, vous avez compris le droit de rectification.

Alors, sans plus tarder, j'invite donc maintenant le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la Rivière Richelieu (COVABAR), monsieur Marcel Camiré et madame Caroline Bisson. Alors, bonsoir monsieur madame, bienvenus.

MME CAROLINE BISSON :

Bonsoir.

M. MARCEL CAMIRÉ :

Bonsoir, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, les analystes, bonjour.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Je pense que vous avez une présentation en **Powerpoint**, alors je vous laisse, allez-y.

M. MARCEL CAMIRÉ :

Je vais commencer, je vais vous présenter l'organisme et faire un portrait du bassin versant de la Rivière Richelieu. COVABAR, vous pouvez le voir, nous sommes un comité de concertation et de valorisation, la mise en valeur du bassin de la Rivière Richelieu. Nous sommes une des 33 rivières reconnues dans la nouvelle politique nationale de l'eau. Le COVABAR existe depuis, officiellement depuis juin 2000 et nous avons déjà effectué beaucoup d'activités de concertation et sur le terrain aussi.

Nous sommes un organisme de bassin pour la Rivière Richelieu. Nous cherchons à

développer une approche écosystémique basée sur la concertation relativement à la gestion intégrée des ressources et des activités par bassin versant, dont l'eau naturellement est la principale ressource. Tout ça dans une vision de développement durable.

95 On pense que cette approche devrait aider les décideurs et la population à prendre des décisions relatives au développement harmonieux des ressources et des activités du territoire pour améliorer la qualité de l'eau de l'ensemble du bassin versant. Les moyens utilisés sont la concertation, l'éducation, la sensibilisation et l'action.

100 Je vais vous faire maintenant un petit portrait du bassin versant de la Rivière Richelieu. Nous faisons partie du grand bassin du Lac Champlain. Comme on peut voir sur la carte, la partie, la ligne qu'on voit au 2/3 c'est, je ne sais pas si on voit un petit peu ici, c'est la frontière américaine. Donc, toute la partie en bas, c'est la partie américaine du bassin versant. Vous avez la baie Missisquoi ici, qui est à la droite en haut de la frontière, et vous avez la partie de la
105 Rivière Richelieu ici. Tout ça c'est un bassin versant de 23 720 km carrés, dont 84% est en territoire américain. Pour ce qui est de la Rivière Richelieu, c'est 2 506 km carrés, qui part de la frontière américaine jusqu'au Fleuve Saint-Laurent ici.

C'est 124 km de long comme rivière. Nous avons approximativement 350 000 habitants,
110 répartis sur le territoire du bassin. Beaucoup le long de la rivière et du côté de, vers Montréal. Nous touchons 8 MRC, on ne l'a pas indiqué ici, mais nous touchons aussi la Communauté métropolitaine de Montréal maintenant, avec les fusions qu'il y a eu dernièrement. Nous touchons 9 commissions scolaires. Il y a 68% du territoire qui est occupé par l'agriculture. Je pense que c'est un chiffre quand même assez important. Nous avons, vous avez des chiffres
115 qu'on va retrouver aussi sur l'autre, au niveau des hectares en culture et des unités animales.

Au niveau de l'utilisation du territoire, je vous disais 68% en territoire agricole, 23% pour la forêt, 8,4% pour les zones urbaines et aquatiques. C'est à peu près, je pense, 5% pour les zones urbaines et on a plusieurs municipalités quand même assez importantes. Maintenant,
120 nous touchons Longueuil, vous avez Saint-Jean-sur-Richelieu ici, qui est quand même une grande municipalité, Sorel-Tracy, Chambly, Beloeil, Saint-Hilaire. Alors, on touche beaucoup de monde.

Vous pouvez voir aussi qu'on a toutes sortes de, au niveau des réserves et loisirs, parcs,
125 réserves et loisirs, un parc provincial, une réserve écologique, une réserve faunique maintenant, des canaux, des lieux historiques. Il y a 23 marinas recensées le long du Richelieu. Donc, c'est une activité qui est importante. 21 terrains de golf, 36 terrains de camping et d'autres, vous pouvez voir sur la présentation, d'autres activités qui touchent le loisir.

130 Au niveau de l'agroalimentaire, c'est 2 068 fermes. 141 000 hectares en culture. 77 800 unités animales. C'est un petit peu différent dans notre mémoire, mais on va vous expliquer au niveau des chiffres. Vous avez différentes infrastructures, des routes. C'est une voie navigable, d'ailleurs, c'est une des problématiques qu'on a, il y a beaucoup de circulation sur cette rivière-là, avec tous les problèmes que ça comporte. Vous avez les voies ferrées, les lignes de
135 transmission hydroélectriques. Il y en a une nouvelle en construction. Vous avez des stations

d'épuration et du gazoduc.

Je pense que ça fait partie de la présentation au niveau du territoire.

140 Si on parle du volet agricole, comme je disais tantôt, c'est 68% du territoire qui est agricole. On a, je vous disais tantôt, au niveau des hectares, ici on a 137 367, nous avons des chiffres seulement de '96, malheureusement.

145 Au niveau des unités animales, c'est en haut de 70 000 unités animales. Là-dedans, vous avez surtout, dans le bassin versant de la Rivière Richelieu, c'est au niveau des bovins que nous avons le plus d'unités animales, c'est 65% approximativement. Au niveau du porc, c'est à peu près 25%. Ce sont des chiffres toujours de '96.

150 Comparativement à d'autres activités agricoles dans d'autres bassins versants, la production bovine est très importante dans le bassin versant du Richelieu et représente, c'est ça, 65% d'unités animales. C'est moins élevé, naturellement, que dans, au niveau du porc dans la Rivière Chaudière, Rivière Yamaska.

155 Nous avons 7 municipalités du bassin versant qui sont en zones d'activités limitées. Vous les avez ici, en gris. Vous avez la présentation, Mont Saint-Grégoire, Rougemont, Saint-Bernard-de-Michaudville, Sainte-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jude. On peut voir que ces municipalités-là sont collées sur le bassin de la Rivière Yamaska, qui est à votre droite ici, qui longe, les municipalités en surplus sont là. On n'en a pas dans le reste du territoire.

160 Au niveau agricole, les productions sont variées. Elles sont réparties sur tout le territoire. C'est la culture à grande interligne surtout et la production bovine y sont prédominantes.

165 Comme je disais tantôt, dans le territoire du bassin versant, on a beaucoup de, c'est une rivière navigable, donc il y a beaucoup de récréotourisme tout le long de la rivière. Vous avez toutes sortes d'activités, comme je disais tantôt, le nautisme, la voile, canot, kayak, il y a de la pêche, il y a de la baignade, il y a du ski nautique. Alors, ça cause beaucoup de circulation sur le plan d'eau et, comme les gens aiment profiter de la rivière, bien c'est sûr qu'ils veulent avoir une eau de qualité.

170 On a aussi différentes problématiques qu'on ne nomme pas ici, mais on est pris, entre guillemets, avec la moule zébrée, pour ceux qui connaissent ça. Il y a de la châtaigne d'eau dans la Rivière du Sud, qui se retrouve dans ce secteur... ici je crois, dans le coin de Saint-Georges de Clarenceville, plante envahissante. On a aussi un poisson latence qui a été introduit, alors ça cause d'autres problématiques au niveau de la rivière.

175 Je pense que ça fait le tour pas mal du portrait du bassin versant. Je vais passer la parole maintenant à ma collègue, Caroline Bisson.

180

MME CAROLINE BISSON :

185 Alors nous, on s'est intéressé à la consultation publique qu'on vit présentement, entre autres, parce qu'on, en faisant un peu le portrait du bassin, on s'est aperçu que la production porcine n'était pas nécessairement grandement développée sur notre bassin versant, on s'est dit donc on n'est pas contre le développement, mais ce serait vraiment intéressant de planifier les interventions pour vraiment respecter la capacité de support de notre milieu et aussi, comme on vous l'a présenté, en fonction de toutes les activités qui sont diverses sur notre bassin versant. Il faut concilier toutes ces choses-là dans le développement.

190 Alors, premièrement, évidemment, on s'est dit que ce développement-là doit se faire en respectant la ressource eau et, au niveau des impacts sur la qualité de l'eau, on peut en relever plusieurs. Entre autres, ça touche, ça peut toucher l'eau de surface et l'eau souterraine, avec le cycle de l'eau. Donc, l'eau peut s'infiltrer ou ruisseler jusqu'aux cours d'eau. Et, au niveau des nappes d'eau souterraines, c'est important aussi de faire attention, de ne pas hypothéquer notre avenir à ce niveau-là. Comme on peut le voir aussi dans certains pays d'Europe où les quantités, entre autres en nitrate, sont très élevées et que ça cause des problèmes d'alimentation de la population.

200 Et, au niveau de l'eau de surface, eh bien s'il y a des activités trop intenses, évidemment, ça peut causer des conflits au niveau de la ressource eau. Donc, une eutrophisation qui va limiter les usages, comme on a vu au niveau du tourisme, qui est très développé autour de la ressource eau dans notre bassin versant, et les pertes d'habitats.

205 Au niveau de l'eau potable, on peut avoir des complications de traitements ou vraiment une détérioration de notre ressource d'eau potable. Le potentiel récréotouristique évidemment. Je note le risque de contamination par contacts directs. Si on regarde avec la Yamaska l'année passée, qu'il y a eu une longue période où les gens ne pouvaient même plus avoir contact à cause des cyanobactéries. Donc, c'est des problèmes qu'on peut relever, évidemment, tout au niveau du paysage.

210 Donc, à ce moment-là, on s'est dit que le bassin versant devait vraiment être l'unité de planification pour le développement, en respectant la capacité de support du milieu. Donc, il faut regarder ce volet-là, et aussi, il faut respecter les autres activités qui sont déjà en place, qui peuvent, elle aussi, causer des impacts au niveau de notre ressource eau. Donc, il faut s'assurer qu'il y ait, que, au bout du compte, notre milieu soit capable d'une autoépuration naturelle pour arriver à notre objectif, qui est d'avoir une eau de qualité dans le bassin versant.

220 Aussi, tout dépendant de l'échelle des bassins versants, on peut aller jusqu'aux sous-bassins versants, qu'il faut regarder. Donc, ça peut être concentré dans un petit sous-bassin versant, mais dans le bassin versant global il n'y ait pas nécessairement, globalement d'impacts. Donc, il faut aussi gérer à ce niveau-là.

225 Une autre façon d'y arriver c'est toujours de respecter les bonnes pratiques agroenvironnementales. Ici, il y en a quelques-unes de nommées, avec des certains, faire

230 certaines bonifications qui peuvent arriver avec ces pratiques-là, et il y en a bien d'autres. Et, évidemment, l'application de ces pratiques-là sont dépendantes de notre terrain. Donc, en fonction du climat, de la topographie, il y a toutes sortes d'autres contraintes. Donc, c'est certain qu'il faut avoir une planification pour arriver, toujours, l'objectif c'est d'améliorer la qualité de l'eau dans le bassin versant. Donc, c'est ça.

235 Une autre façon aussi au niveau de la ressource eau, c'est d'avoir une bonne gestion de la fertilisation qui, c'est sûr, la fertilisation a toujours l'objectif de croissance optimale de la plante. Donc, les engrais de ferme peuvent être, doivent être utilisés, on doit les optimiser à ce niveau-là, mais c'est sûr qu'il faut avoir, il faut bien gérer de cette façon-là aussi. Donc, si on a une trop grande quantité sur notre territoire, évidemment, ça augmente la pression sur le milieu. Quelques exemples, au niveau de la ressource eau, on a vu certains impacts. Aussi, si on a plus de lisier à gérer, on peut choisir des cultures qui vont demander, qu'on va pouvoir étendre une plus grande quantité de lisier, donc par exemple le maïs. Donc, on pourrait choisir des cultures 240 qui demandent plus pour notre environnement et notre sol. Et aussi, on a vu certaines pressions sur les boisés en Montérégie, qui, on voit que c'est une grande problématique. Notre territoire n'est pas vraiment beaucoup boisé, donc c'est important de conserver ces milieux-là pour notre écosystème du bassin versant. Donc, en ce sens-là, on se dit que les nouveaux propriétaires doivent posséder leurs terres requises pour l'épandage, si on veut arriver à cet objectif-là.

245 Ensuite, le Comité s'est aussi questionné sur le type d'industrie et de grosseur qu'on voudrait voir dans un développement sur notre territoire. Donc, on s'est dit que des industries autosuffisantes, donc qui ont un cycle complet de production au niveau de l'élevage et de la culture, ça devrait être des industries qu'on devrait prioriser. C'est sûr que ça demande une plus grande polyvalence des producteurs, contrairement à ce qu'on voit présentement, qui est plus 250 une spécialisation vers la culture ou vers la production animale.

255 Par contre, ce qu'on a vu un peu dernièrement c'est qu'on a peut-être un peu trop misé sur ce volet-là, avec les ententes d'épandage qui sont souvent, pas nécessairement, qui ne sont pas nécessairement reconduites, donc on assistait à des zones qui sont en surplus de fumier. Donc, on ne veut pas voir ce développement-là, on veut un développement qui respecte notre milieu. Et, pour y arriver aussi, on s'est dit qu'on devrait privilégier des fermes de dimension moyenne, plus de type familial, qui vont s'impliquer dans le milieu et qui vont vouloir travailler en concertation avec les autres usagers.

260 Un autre aspect aussi qui amène beaucoup de problématiques sociales, c'est l'aspect des odeurs. Donc, au niveau du contrôle des odeurs, si on regarde la répartition sur une base annuelle, on voit que 65% est associé aux activités d'épandage. Donc, c'est certain que si, une voie qu'on doit prioriser pour réduire les odeurs. Donc, si on regarde les techniques qui 265 pourraient être, qui sont utilisées et qu'on pourrait encore plus utiliser, c'est, bon, les rampes basses sans incorporation, on réduit de 30 à 50%. Et, si on fait une incorporation simultanée ensuite, on peut réduire de 70%. Et donc, c'est intéressant d'aller vers ce volet-là.

270 Et il y a aussi, au niveau du contrôle des odeurs, il y en a qui proviennent du bâtiment d'élevage ou de l'entreposage. Donc, pour y arriver, on peut, par exemple, faire un choix de

localisation qui peut être entouré de boisé, qui peut réduire les odeurs aussi à ce niveau. Et, évidemment, la fosse avec un toit peut réduire de façon significative, tout en diminuant la quantité de lisier qu'on a à étendre et à gérer.

275 Donc, finalement, sur notre territoire qui, donc de la production porcine qui n'est pas aussi développée que les autres bassins versants, on se dit que la planification doit se faire tout en respectant la capacité de support du milieu, en respectant la ressource eau. La planification doit se faire en fonction de l'unité du bassin versant. On veut privilégier des industries autosuffisantes et de type familial, et l'aspect du contrôle des odeurs. Et, pour y arriver, bon, 280 nous on prône beaucoup le dialogue entre les différents intervenants, la concertation, pour arriver à une cohabitation harmonieuse. Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

285 Merci beaucoup. Dites-moi, dans votre comité, il y a combien de participants actuellement?

M. MARCEL CAMIRÉ :

290 Au niveau de membres ou de?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

295 Oui, au niveau des membres?

M. MARCEL CAMIRÉ :

De membres, je pense que c'est 100...

300 **MME CAROLINE BISSON :**

200.

M. MARCEL CAMIRÉ :

305 Près de 200 personnes, 200 membres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

310 Ah! mon Dieu. Avec les représentations des différents secteurs de la...

M. MARCEL CAMIRÉ :

315 C'est ça. On vise, là ce n'est pas complet, on vient d'implanter une nouvelle structure. Nous allons avoir ce qu'on appelle, nous, un conseil de concertation et d'administration de 68

personnes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

320 Oui.

M. MARCEL CAMIRÉ :

325 C'est un conseil qui va se réunir seulement 2 fois par année, 2 ou 3 fois par année, pour donner de grandes orientations. Il y a un conseil exécutif qui est issu de ça, de 14 personnes. Mais le conseil de concertation est séparé en 12 collèges électoraux, qui va du municipal, entreprise, agricole, citoyen et une série de collèges. Alors, les gens sont issus de là. On veut vraiment développer une concertation dans le milieu importante.

330 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Un puissant travail d'harmonisation et d'intégration et caetera.

M. MARCEL CAMIRÉ :

335 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

340 Et ça va devenir...

M. MARCEL CAMIRÉ :

345 Comme c'est nouveau, il y a, sur 68 personnes, on a déjà 40 postes de comblés. On veut combler le reste cette année, pour vraiment faire un genre de parlement de l'eau en fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

350 O.k. Ça marche. Juste une petite correction que je fais tout de suite, on n'aura pas à y revenir, mais en page 10 de votre mémoire, quand vous parlez des odeurs, vous dites: **La provenance des odeurs de production porcine sur une base annuelle se répartit comme suit: 65%, 20%.** Je pense que ça a été véhiculé dans l'audience et dans les transcriptions, méfiez-vous, ce n'est pas des données d'observation, c'est des données de plaintes.

355 **MME CAROLINE BISSON :**

De plaintes, o.k.

360

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

365 Alors, on ne peut pas dire que c'est la provenance, parce que là il n'y a pas de comparaisons entre un bâtiment par exemple et puis un épandage, voyez-vous. Alors, les plaintes sont associées à ça. C'est un révélateur, mais ce n'est pas une mesure scientifique de la réalité. Alors, j'aime autant le dire tout de suite, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté.

370 À la dernière page de votre mémoire, vous dites: **La planification doit aussi se faire en privilégiant des industries autosuffisantes, ayant le cycle complet de production. Les fermes de type familial doivent être favorisées, contrairement aux fermes intégrées.** Bon, je ne parle pas de la deuxième phrase, mais de la première. Qu'est-ce que vous désignez par ça, **la planification doit se faire en privilégiant des industries autosuffisantes, ayant le cycle complet de production?**

375 **MME CAROLINE BISSON :**

En fait, ce qu'on voulait dire c'est qu'on voudrait, sur le territoire, que ce soit principalement ces industries-là, donc qui font aussi la culture, la production animale, donc qui font un peu tout ce qu'elles ont besoin. Parce que souvent ce qu'on voit c'est qu'il y a la production animale et ils vont aller, pour la nourriture, vers d'autres producteurs qui font de la grande culture. Donc, qui font un peu tout ce qu'ils ont besoin pour nourrir les bêtes et la culture.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

385 Donc, vous souhaitez qu'un producteur de, par exemple de maïs, soit aussi un éleveur porcin par exemple? Pour vous, il y aurait un cycle qui serait...

MME CAROLINE BISSON :

390 Bien, c'est ça que je disais, qui arrive, que, finalement, on demande d'être plus polyvalent à ce niveau-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

395 Oui.

MME CAROLINE BISSON :

400 Donc, c'est une problématique, donc c'est choisir soit vers la spécialisation, vers la production de culture qui est en complément avec les producteurs bovins, ou de voir à ce que les producteurs aient leur terre pour épandre et aussi qu'ils pourraient produire à ce niveau-là leur culture qu'ils ont besoin pour la production animale.

405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, vous visez comme une espèce de cycle qui se complète.

410 **MME CAROLINE BISSON :**

Exactement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

415

Très bien. Monsieur?

M. ALFRED MARQUIS :

420

Merci monsieur le Président. Dans votre mémoire, parce que nous on a la chance de l'avoir devant nous, à la section 4.1.3, vous parlez de l'application de bonnes pratiques agroenvironnementales et vous en citez plusieurs, le travail réduit du sol, rotation des cultures, engrais vert, brise-vent, bandes riveraines, structures de conservation. La plupart justement, comme vous le mentionnez, avec l'intention de réduire l'érosion. Est-ce que ces moyens-là, vous

425

les préconisez quelque part, vous avez des groupes d'intervention dans lesquels vous pouvez en parler, ou si c'est quelque chose que vous nous mentionnez ici, mais sans pouvoir intervenir à ces niveaux-là?

MME CAROLINE BISSON :

430

Bien, on a des projets présentement où, c'est sûr qu'on ne peut pas travailler en même temps sur tout notre bassin versant. Donc, on a des chantiers présentement que, on appelle ça des chantiers, les projets, donc le bassin versant, où on a commencé à travailler. C'est sûr qu'on débute donc, avec les gens de l'UPA et aussi du MAPAQ, on veut aller rejoindre les producteurs

435

pour travailler à ce niveau-là avec eux. Donc, on est en train de développer ce volet-là.

M. ALFRED MARQUIS :

440

Dans votre mémoire aussi, il arrive avant la fertilisation, est-ce que ça veut aussi dire que, pour vous, pour la protection des cours d'eau, cet item-là, par exemple de l'érosion, en est un qui mérite un suivi et un contrôle au même titre que la fertilisation des sols, qui elle, pour le moment, du moins avec le REA, est plus normée, mais je ne sais pas, dans votre esprit, comment vous les placez?

445

MME CAROLINE BISSON :

Bien moi, je vois ça vraiment de façon complémentaire, parce que c'est sûr que les interventions qui sont faites aux champs ou à la ferme, autant que la fertilisation, s'ils sont mal appliquées ou mal gérées, il va y avoir un impact au bout du compte sur la ressource eau. Donc,

450

si on n'a pas de moyens de réduire ces impacts-là, on n'arrivera pas nécessairement à notre

objectif. Donc, je pense que oui, je les vois de façon complémentaire.

M. ALFRED MARQUIS :

4 55 J'aurais peut-être une autre petite question.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 60 Allez-y, mon ami.

M. ALFRED MARQUIS :

4 65 Vous nous parlez des superficies boisées, et on sait que les superficies boisées dans le bassin versant ne sont pas extrêmement importantes, mais avez-vous de l'information un peu plus précise? Parce que vous semblez le donner ici sur une base disons plutôt générale, provinciale, avez-vous des données un peu plus importantes en ce qui concerne le bassin versant et l'évolution de ces superficies boisées?

MME CAROLINE BISSON :

4 70 Bien, il y a le MAPAQ qui a fait une étude, qui, en comparant entre '92 et '99, les superficies boisées qui ont été donc perdues, on ne peut pas dire nécessairement la cause, mais ils ont fait une comparaison entre ces 2 périodes-là. Donc, on a pu avoir ces données-là et les regarder en fonction de notre bassin versant. Donc, on a pu voir que, dans les zones qu'il y avait eu une plus grande perte de boisé, c'était dans nos zones d'activités limitées.

M. ALFRED MARQUIS :

4 80 Dans, pardon?

MME CAROLINE BISSON :

Dans les zones d'activités limitées de notre bassin versant.

4 85 **M. ALFRED MARQUIS :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4 90 Mais vous n'avez pas fait de relevé spécifique là-dessus, vous n'avez pas de données?

MME CAROLINE BISSON :

4 95 Non non non, c'est seulement avec ces données-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous n'êtes pas encore à l'étape de faire vos propres études.

500

MME CAROLINE BISSON :

Pas encore. On aimerait bien.

505

M. MARCEL CAMIRÉ :

On souhaite que ça vienne bientôt, si tout va bien avec le Ministère, ça devrait se faire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

510

Oui. Écoutez, vous êtes, puisque vous êtes en concertation, on s'aperçoit que, et particulièrement ici, le milieu semble très très divisé, avec des gens, avec une tension sociale très forte. Les gens qui sont venus nous voir aujourd'hui ont donné des faits de part et d'autre d'une communauté qui est déchirée. Vous qui travaillez dans la concertation, il y a des producteurs agricoles qui sont présents dans votre milieu, dans votre organisme, il y a des représentants d'associations, j'imagine, écologiques, comment est l'état du dialogue à ce niveau-là? Comment ça marche?

515

M. MARCEL CAMIRÉ :

520

Bien, pour ce qui est de notre bassin versant, on débute la concertation. Comme je vous disais tantôt, c'est depuis juin 2000 seulement que l'organisme est formé et on est en train de former notre conseil de concertation. Alors, on va voir très bientôt comment ça va fonctionner. Mais déjà, il y a des échanges qu'on a avec certains groupes, ça va très bien. Je pense que c'est un dialogue qu'il faut créer. Il faut que ces gens-là se parlent, puis qu'on essaie de régler les problèmes. On n'est plus à l'étape de la confrontation je pense, il faut se parler. C'est cette approche-là qu'on développe et puis qu'on souhaite mettre en place, mais on débute seulement à ce niveau-là.

525

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

530

Oui, o.k. Parce que j'ai l'impression que la confrontation n'est pas terminée.

M. MARCEL CAMIRÉ :

535

Non. Ça, on le sait, mais on va essayer d'aider à régler les problèmes. On ne pourra pas tout régler, je ne pense pas, mais si on peut en régler quelques-uns et puis améliorer notre environnement, bien c'est au moins ça de fait je pense.

540

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

545 O.k. Dans un mémoire aujourd'hui, une des sections de l'UPA a dit que le bassin versant, oui, mais il ne faudrait pas que ça se rajoute à d'autres choses. Il y a une espèce de crainte que vous preniez...

M. MARCEL CAMIRÉ :

550 De la place.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

555 ... que vous preniez de, pas de la place, mais que vous ayez une espèce de pouvoir décisionnel. Est-ce que, actuellement, votre comité a un pouvoir décisionnel ou est-ce que vous visez un pouvoir décisionnel?

M. MARCEL CAMIRÉ :

560 Il n'y a pas de pouvoir décisionnel maintenant. Ce n'est pas prévu non plus au niveau de la politique de l'eau. Le fameux cadre de référence que le gouvernement va imposer aux bassins versants, il n'y a pas de pouvoir décisionnel.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

565 O.k.

M. MARCEL CAMIRÉ :

570 Ce sera vraiment de la concertation et...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, c'est vraiment de la concertation que vous faites.

575 **M. MARCEL CAMIRÉ :**

Oui. Il y a déjà des instances, je pense, qui sont là pour gérer, si on parle de l'eau, qui sont là, et on va voir à travailler avec ces gens-là et puis à essayer de régler les problèmes du bassin versant.

580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Très bien. Alors, est-ce qu'il y a d'autres choses que vous voulez nous dire, qui vous paraissent essentielles?

585

M. MARCEL CAMIRÉ :

Non, je pense que c'est...

590 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Ça va, cher collègue? Alors, écoutez, merci beaucoup.

MME CAROLINE BISSON :

595

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

600

Et bonne chance à vous. J'ai l'impression que vous en avez pour plusieurs années devant vous, alors il y a du travail à faire.

M. MARCEL CAMIRÉ :

605

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

610

Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant les représentants du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, monsieur Marc Trudelle et monsieur Jean Roberge-Boucher. Il me semble que je retrouve des visages que j'ai vus antérieurement.

M. MARC TRUDELLE :

615

Probablement le mien.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

620

Alors, pouvez-vous vous identifier l'un et l'autre, lequel est l'un et lequel est l'autre?

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Moi, je suis Jean Roberge-Boucher.

625

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Jean Roberge-Boucher, oui.

630

M. MARC TRUELLE :

Et Marc Trudelle.

635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

O.k. Alors, nous vous écoutons.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

640

Bonsoir, monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Alors, nous vous présentons le mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, pour faire comprendre ce qu'est le CRE Montérégie. Alors, notre mission c'est de protéger l'environnement, de soutenir le développement durable par la concertation, l'éducation et l'action.

645

Alors, le Conseil, le CRE comprend à peu près 70 membres, qui viennent de différents horizons, des membres de l'UPA, des municipalités, des individus, des entreprises, des gens d'environnement, d'horizons très divers finalement.

650

Alors, le mémoire que nous avons présenté se divise en plusieurs parties. D'abord, une courte introduction; le contexte historique du développement à la production porcine; le portrait du bioalimentaire en Montérégie; la problématique de l'impact de la production porcine, et; nos recommandations.

655

Alors, j'insisterai surtout, ce soir, sur les recommandations, mais en parcourant très rapidement la première partie. Alors, ce sont nos recommandations qui sont les plus importantes.

660

Alors, notre mémoire a commencé par une question. Alors, nous nous sommes demandés pourquoi le climat social est aussi dégradé ou, encore, aussi mauvais entre les producteurs et productrices et les citoyens en général? Alors, apparemment, on a dit, ce serait dû à la production porcine. Alors, nous avons fait beaucoup de recherches, et d'ailleurs nous avons assisté à beaucoup de présentations pendant la session d'information, qui disaient, enfin, oui et non, suivant la production.

665

Alors, et aussi, nous orientons notre mémoire sur le développement durable. Une définition qui est très connue, qui est celle de la FAO, finalement. Alors, préserver la terre, l'eau, les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié et économiquement viable, nous insistons beaucoup sur le terme, et socialement acceptable.

670

675

Alors, rapidement, quelques portraits de la Montérégie. Je répète seulement certains chiffres qui ont été cités pendant les audiences, pour montrer que la Montérégie, d'abord, est une région agricole extrêmement importante au Québec. D'abord, c'est la deuxième plus importante région administrative du Québec, après Montréal, et la Montérégie représente environ 19% du

680 produit intérieur brut du Québec. Et 19% de tout leur emploi au Québec se trouve en Montérégie. Donc, c'est une région importante au point de vue économique. Et l'industrie bioalimentaire en Montérégie, ça représente 3 milliards de dollars et plus, soit 20% du PIB de toute la Montérégie, et génère environ 75 000 emplois. Alors, on peut dire que le secteur bioalimentaire en Montérégie est très important et vraiment, il faut vraiment voir ce qui se passe avec la production alimentaire, et gérer de façon beaucoup plus appropriée qu'on a fait jusqu'à maintenant.

685 Alors, l'agriculture en Montérégie, qui est aussi une industrie très importante, et dans agriculture nous incluons la production porcine, bien entendu, mais nous avons séparé aussi la production porcine pour donner quelques chiffres, qui ont, ces chiffres-là viennent des audiences d'information qui ont été faites.

690 Alors, l'agriculture en Montérégie c'est 31% du PIB, 770 millions, 26% des emplois en agriculture au Québec, soit 15 000, plus de 15 000 emplois. Plus de 7 000 entreprises agricoles, alors ce qui représente plus de 20% de toutes les entreprises agricoles du Québec. Alors, et on trouve des fermes très importantes en Montérégie, 20% de toutes les fermes du Québec, en superficie, sont en Montérégie, ce qui est quand même très considérable.

695 La production porcine, qui est un aspect de la production agricole en générale, alors, en Montérégie, on a près de 800 entreprises porcines. En Montérégie, comprenant est et ouest. Et puis ces entreprises-là représentent 28% de toutes les entreprises de production porcine du Québec, ce qui est quand même très considérable. Et aussi, en Montérégie, on a environ 1 500 000 porcs, si on veut, ce qui représente près du tiers de toute la production du Québec.

700 Alors, l'impact de la production porcine, nous avons considéré d'abord l'impact économique. Alors, nous avons donné suffisamment de chiffres, je n'en donnerai pas d'autres, pour montrer l'importance de cette entreprise en Montérégie et, son importance au point de vue exportation aussi. Alors, la Montérégie exporte 24% de toute la production bioalimentaire du Québec. Alors, c'est quand même très important. Avec un chiffre d'affaires, en fait, le cheptel de porcs en inventaire actuellement, ou en 2001, était de plus de 4 millions de porcs.

710 L'aspect environnemental. Nous nous sommes inspirés beaucoup du rapport produit par la FAPAQ, qui a été déposé en décembre devant la Commission. Le sous-ministre adjoint, monsieur Baril, dans une présentation du 29 octobre, mentionnait l'augmentation de la production de volailles, de porcs et de bovins en Montérégie. Et puis il disait aussi que la production des engrais organiques avait augmenté beaucoup et qu'on appliquait beaucoup plus d'engrais présentement dans les champs, à certains endroits, que les champs pouvaient en supporter. On parlait même de 121% du besoin des plantes, avec des variations très importantes par endroit.

720 Alors, en plus, monsieur Baril concluait qu'on ne peut pas seulement pointer du doigt la production porcine. L'agriculture en général est aussi responsable, et aussi le développement urbain, ont quand même été responsables un peu de la pollution en Montérégie.

725 Dans le même rapport de la FAPAQ, on parle que la Montérégie est une des régions les moins boisées au Québec. 28% seulement de la superficie de la Montérégie est en forêt et on dit aussi que plus de 8 000 hectares ont été perdus entre 1990 et '99. Alors, apparemment, une bonne partie de ce déboisement-là serait due à un besoin d'espace pour étendre les fumiers et les lisiers.

730 Quant à l'aspect social, le problème, d'après nous, a été suggéré par les citoyens, à cause des odeurs. Parce que, si le problème d'odeurs n'existait pas, je crois que le problème aurait été beaucoup moins connu de la plupart des gens. La société aurait été moins au courant de ce qui se passe. La perception des citoyens est que la production porcine empoisonne les cours d'eau et aussi l'environnement en général, dégrade l'environnement.

735 Par contre, il y a beaucoup de choses qui se sont faites. Ce n'est quand même pas arrivé comme ça. Et puis, d'après les recherches que nous avons faites, cet état de fait-là n'est pas différent de ce qui s'est passé dans le reste de l'industrie. L'industrie depuis peut-être les 30 dernières années a évolué en ne respectant pas le développement durable, en n'appliquant pas les principes de développement durable. Alors, l'industrie porcine n'est qu'une partie ou, encore, qu'un aspect de toutes les autres industries. Elle a pris la même trajectoire finalement. Alors, on ne peut pas blâmer totalement l'industrie porcine pour l'état de fait actuel.

740 Alors, je passe maintenant aux conclusions, aux recommandations, pardon. Alors, tout le développement de la production porcine doit se faire dans le respect des 3 dimensions du développement durable, à savoir la dimension économique, sociale et environnementale.

745 Et, sur le site Internet du ministère de l'Environnement, il y a d'excellents articles qui parlent de la production, du développement durable, et aussi on parle de l'évolution du concept au Québec depuis les dernières années. Et on dit aussi que c'est vraiment, le développement durable constitue une orientation stratégique du ministère de l'Environnement. Cette orientation résolument tournée vers l'action s'énonce comme suit: Doter le gouvernement du Québec d'une approche développement durable.

750 Alors, il comporte 2 volets: Mieux intégrer le développement durable dans tous les niveaux d'activités des programmes du Ministère; proposer au gouvernement québécois des initiatives et des outils visant à renforcer la participation de tous les organismes publics. Alors, c'est quand même, sans dire une politique officielle du gouvernement, c'est quand même un aspect très important.

760 Alors, comme deuxième recommandation, nous recommandons que tout le développement de la production porcine doit se faire dans le respect des principes énoncés dans la définition de l'agriculture durable de la FAO. Alors, définition qui est connue et qu'on retrouve sur le site Internet du Ministère, de toute façon.

765 Puis aussi, nous recommandons que le gouvernement augmente ses budgets en recherche et développement d'une façon très importante, pour mettre au point des technologies appropriées pour le contrôle des odeurs et pour le traitement des lisiers, afin de développer des

produits qui pourraient être commercialisés.

770 Et le CRE Montérégie demande que le gouvernement investisse davantage et massivement dans la formation des producteurs et productrices en agroenvironnement. Pour les raisons bien simples qu'on ne peut pas appliquer ce qu'on ne connaît pas, tout simplement. Et nous croyons que la formation n'est peut-être pas appropriée, et que le Ministère devrait non seulement encadrer, mais accompagner beaucoup plus les producteurs et productrices agricoles.

775 Et, ensuite, le CRE Montérégie demande que l'unité territoriale de gestion de développement soit le bassin versant, pour beaucoup de raisons. Surtout avec la nouvelle politique de l'eau, qui va donner au bassin versant, peut-être pas des pouvoirs, mais un mandat beaucoup plus étendu, et aussi pour différentes raisons qui ont été vraiment bien énoncées dans certaines présentations, que le bassin versant serait la façon la plus appropriée de gérer le développement, surtout en ce qui concerne la qualité de l'eau, bien entendu.

780 Le CRE demande aussi que le gouvernement mette en place un programme pour supporter financièrement les entreprises agricoles, c'est très important, afin qu'elles utilisent les fumiers et les lisiers comme première source de fertilisation des cultures. Et aussi, on demande que l'on applique graduellement le principe d'écoconditionnalité à compter d'avril 2005 à toutes les entreprises agricoles.

790 Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles le CRE demande ça. C'est que déjà le gouvernement et certains de ses partenaires, dont les producteurs de porc et l'UPA, ont reconnu que ce principe-là faisait partie de leur politique et de leur développement futur. Et, aussi, en avril 2005, il y a beaucoup de choses qui seront déjà mises en place, dont le programme, le système de gestion agricole AGRISO. Et, aussi, en avril 2005, ça fera 25 ans que le premier règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale aura été promulgué. Alors, c'est quand même depuis 25 ans qu'on parle de ce problème-là, ce n'est pas nouveau.

800 Et le CRE demande également que le gouvernement, conformément à son engagement pris au Rendez-vous des régions, s'entende avec les intervenants régionaux sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs de développement durable. C'est très important. Si on veut suivre ce qui se fait et suggérer aux producteurs des méthodes, bien il faut avoir des indicateurs, savoir où on est rendu.

805 Et, notre conclusion, rétablir le lien de confiance, qui semble être rompu, entre les citoyens et les citoyennes et les producteurs agricoles, la production porcine en particulier. Gestion de la qualité de l'eau par bassin versant, recherche et développement qui, à notre avis, est très important, et la réglementation. La réglementation qui, depuis peut-être une vingtaine d'années, a changé souvent. Elle a été modifiée très fréquemment, n'a peut-être pas été expliquée très clairement à tous les intervenants non plus.

810 Alors, dans la réglementation, nous suggérons une stabilité de la réglementation, c'est-à-

dire que le gouvernement et les intervenants doivent s'entendre sur un développement durable, donc à long terme, et non pas régler des problèmes ponctuels, et aussi stabilité, ça implique que les producteurs sauront, au moins pour quelques années, à quoi s'en tenir.

815 Ça ne signifie pas qu'il ne faut pas améliorer et modifier la réglementation, mais de le faire d'une façon toujours en pensant à un peu plus à long terme. La cohérence de la réglementation nous apparaît aussi importante, que tous les ministères appliquent la réglementation environnementale de la même façon autant que possible et que, surtout, tout ce qui regarde l'environnement relève du ministère de l'Environnement.

820 Et le respect de l'environnement, c'est-à-dire de la réglementation, pardon, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'avoir des polices partout, ce n'est pas du tout ce que nous prétendons, mais resserrer le contrôle environnemental, même si le sens, si le mot contrôle peut paraître un peu agressant pour certains, mais on peut resserrer le contrôle, faire respecter la réglementation si on a bien formé les producteurs, si on les a encadrés et si la réglementation est cohérente et stable et faite d'une façon intelligente, je dirais.

830 Et, finalement, si nous appliquons les principes que nous avons énoncés, nous serons en train de développer une véritable éthique de l'environnement et de développement durable. Et, finalement, nous pourrions dire que nous réalisons du développement durable quand nous réaliserons un développement qui répond aux besoins du présent, qui garantit aux générations futures la capacité de répondre aux leurs, et nous serons plus près d'une véritable sagesse de l'environnement.

835 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est sur ces paroles sages que vous terminez?

840 **M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :**

Que vous connaissez sûrement aussi.

845 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Ah! il me semble que j'ai déjà entendu ça, oui. Alors, merci d'abord de votre mémoire et de l'effort de conceptualisation de ramasser les données et caetera. Je voudrais juste corriger une petite chose, si vous permettez, dans votre mémoire, en page 13. On a, vous nous avez posé un problème, puis on est retourné vérifier votre citation et, malheureusement, on a oublié le texte, mais il faudrait retourner à la citation. Quand vous citez, à la fin du premier paragraphe, monsieur Pierre Baril, à la fin vous dites: **On estime que la charge d'odeurs d'une ferme porcine a augmenté de 227 fois alors que celle des fermes de volailles a été augmentée de 66 fois et la ferme bovine de 36 fois.** Il y a une petite erreur de citation. Là, je ne me rappelle plus ce que monsieur Baril a dit exactement, mais on l'a vérifié entre nous, parce qu'on a été surpris, on est allé voir dans les transcripts, et ce n'était pas tout à fait ça.

855

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

O.k.

860 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, on n'en fera pas un plat ou il n'y aura pas de, on ne s'engueulera pas là-dessus, c'est juste le vérifier.

865 Maintenant, j'aimerais vous, on vient d'entendre un organisme de gestion de bassin à propos, ça fait du monde, eux autres en ont 80, vous autres c'est 70, il doit y avoir des duplications de temps en temps, il doit y avoir le même monde qui se retrouve à quelques tables.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

870

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

875 Mais là vous dites quelque chose d'intéressant, c'est que vous dites ceci en page 15 de votre mémoire: **On ne peut permettre le développement de la production porcine dans ces bassins**, donc dans les bassins qui sont en surplus, n'est-ce pas?

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

880

Hum, hum.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

885 **Où les analyses de la qualité de l'eau démontrent que les normes de la qualité de l'eau permises sont dépassées.** Et là, après ça, vous expliquez. Est-ce que ça veut dire au fond que les producteurs agricoles, ils ont un règlement qui dit telle chose, ils veulent une norme simple, claire et caetera, on connaît ça, puis là vous, vous arrivez, vous dites oui, mais là, dans ce bassin versant-là, il y a des choses plus complexes, le niveau, la qualité de l'eau, il y a un
890 bagage historique accumulé, il y a, la situation est détériorée, et là il faut tenir compte de ça, et donc, il faudrait être plus sévère dans l'application ou la mise en oeuvre du règlement; est-ce que c'est comme ça que je dois comprendre ce que vous cherchez à dire dans ça?

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

895

C'est un peu ça, oui, mais peut-être pas aussi brutal que ça quand même.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

900

Pas aussi carré que ça, oui.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

905 D'accord, oui. En fait, c'est que, si je prends le bassin versant de la baie Missisquoi, que
je connais très bien, il y a déjà beaucoup de municipalités qui sont en surplus et beaucoup de
cours d'eau qui sont déjà beaucoup, qui dépassent les normes pour le phosphore de beaucoup
beaucoup. Alors, nous suggérons finalement que, parce que la Montérégie c'est quand même
très grand, que, aux endroits où il y a déjà des dépassements, on ne devrait plus permettre ou,
910 enfin, on devrait restreindre ou être plus sévère que, je pense, à un autre endroit où on dit qu'on
devrait déjà appliquer les normes futures de 2010, je pense.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

915 Oui, oui.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

920 Alors, c'est un peu dans ce sens-là. C'est que, ne pas l'interdire tout à fait, excepté peut-
être que, dans certains sous-bassins, il peut y avoir des problèmes, où on ne peut plus du tout
permettre une augmentation. C'est un peu le sens. Peut-être que ce n'est pas tout à fait clair,
mais c'est un peu le sens de notre...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

925 Non non, mais c'est intéressant, mais ça veut dire que vous avez, il y a une norme dite,
qu'on pourrait appeler dite nationale, mais il y a une modulation d'après vous qui doit venir de la
prise en compte de ce bassin versant-là.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

930 Oui, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

935 Ou de ce...

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

940 Parce qu'une norme nationale ne peut pas tenir compte de tous les petits sous-bassins
et sous sous-bassins si on veut.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

945 O.k.

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

On peut parler d'un sous-bassin de quelques dizaines de fermes simplement. Ça, ça peut être très petit à cette échelle-là.

950

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui, mais à ce moment-là, comment ça va s'opérationnaliser? Est-ce que ça veut dire que le producteur va avoir un deuxième interlocuteur au niveau de la région, au niveau du bassin, et qu'il va y avoir un autre niveau d'analyse? C'est ça que j'essaie de voir comment ça va...

955

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Je dois vous avouer tout à fait candidement que nous n'avons pas réfléchi à cet aspect de la situation.

960

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k.

965

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Disons, le comment, nous ne l'avons pas vraiment considéré. La mise en application pratique, non, nous ne l'avons pas considérée.

970

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais vous sentez que, au plan des principes, c'est vers ça qu'on doit aller.

975

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Oui, c'est vrai, oui.

980

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k. Y allez-vous, cher ami.

M. ALFRED MARQUIS :

À la page 18, vous faites une recommandation qui m'apparaît très intéressante et qui est quelque chose aussi qu'on a déjà parlé un petit peu au niveau de la Commission. Vous parlez de suivi d'indicateurs de développement durable.

990

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Oui.

995 **M. ALFRED MARQUIS :**

1000 Au cours des différentes rencontres que l'on a eues précédemment aussi, on a souvent parlé que le REA lui-même, il y avait besoin d'indicateurs, et le ministère de l'Environnement nous a souvent parlé aussi d'indicateurs, qui nous semblent être des indicateurs administratifs et non pas tellement de suivi environnemental. Alors, j'aimerais que vous nous parliez peut-être de ce que vous voyez comme indicateurs de développement durable, parce que ça m'apparaît une piste quand même intéressante peut-être, pour bien suivre ce qui se passe au niveau environnemental.

1005 **M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :**

1010 Oui, bon. Encore là, je dois avouer que nous n'avons pas disons examiné toutes les possibilités d'application de ces choses-là, mais nous avons cru comprendre, à partir de l'information qui a été fournie à la Commission, que le suivi est très difficile à faire, et non seulement au point de vue disons indicateurs vraiment durables, mais au point de vue environnement, au point de vue qualité de l'eau, différents aspects, le suivi semble difficile à faire parce qu'il ne semble pas exister de méthode pour mesurer le suivi ou de suivre le suivi, finalement.

1015 Alors, c'est un peu, lorsque nous recommandons que le gouvernement devrait faire beaucoup de recherche et de développement, on parlait de fumiers et de lisiers, mais aussi en général, pour développer, et aussi on parle d'un système d'information territoriale, évidemment un système informatisé, où on pourrait avoir tout ce qu'il faut pour arriver à définir des critères de performance par exemple, ou le suivi environnemental ou de développement durable, finalement.

Mais de quelle façon exacte qu'on doit le faire, c'est une autre histoire. Mais je pense qu'il y a beaucoup de recherche à faire dans ce domaine-là.

1025 **M. ALFRED MARQUIS :**

Et vous les placez aussi au niveau des intervenants régionaux, dans ce sens que vous pensez que ces indicateurs-là seraient disons évalués par région?

1030 **M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :**

1035 Oui, ou sous-régions quand même. Parce que la Montérégie, déjà on se divise entre Montérégie est et ouest au point de vue du MAPAQ par exemple, et on pourrait diviser en sous-régions aussi, parce que je ne pense pas qu'on peut avoir la même chose partout. Les problèmes sont très différents.

M. MARC TRUELLE :

Les régions sont grandes.

1040

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Oui, la Montérégie c'est très grand.

1045

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous faites une analyse en page 11 de votre mémoire, qui est amusante et qui va faire frémir, qui va rencontrer le monde des producteurs, vous dites en '81, on a mis un règlement, donc il y a plus de 20 ans maintenant. Vous dites entre '84 et '96, il a été changé 6 fois. Il a été remplacé par le RRPOA en '97 qui, à son tour, a été amendé à 3 reprises. Et là, on arrive avec un autre en 2002.

1050

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Oui.

1055

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Le REA, puis avec tout ce qu'on entend, tout à coup au bout de notre rapport ça change encore, et là vous concluez: **Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nos décisions et nos gestes n'ont pas suivi nos paroles, nous n'avons pas parlé d'agriculture durable, nous n'avons pas pris les décisions en termes d'agriculture durable.** Ça fait quand même plus de 20 ans qu'on travaille là-dessus, puis on n'y parvient jamais et, parfois, on a l'impression qu'on recule.

1060

1065

Alors, et c'est pourquoi? C'est parce qu'on change trop, parce qu'on n'a pas assez analysé en profondeur, parce qu'on ne s'est pas donné ce cadre de développement durable que vous souhaitez?

1070

M. JEAN ROBERGE-BOUCHER :

Après discussion avec les collègues, avec qui notre mémoire a été rédigé, je pense que nous avons beaucoup plus parlé qu'on a fait de développement durable. On en a parlé beaucoup, ça fait longtemps qu'on en parle, mais est-ce qu'on en a vraiment fait? Je me le demande. On en a fait, oui oui bien sûr, on a progressé quand même. D'ailleurs, le ministère de l'Environnement montre l'évolution du concept au Québec et la mise en application, c'est très bien fait sur leur site Internet. Mais je pense que les dernières années, on a fait peut-être beaucoup plus qu'on a parlé, mais les premières années on a parlé plus qu'on a agi je pense.

1075

1080

Pour quelles raisons? Bon, peut-être qu'on n'avait pas une politique à long terme. Les

raisons peuvent être multiples.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1085 Si vous aviez à prioriser vos recommandations 3 et 4, à savoir développer la technologie et la recherche, et investir massivement dans la formation des producteurs et productrices, laquelle des 2 vous choisiriez si vous aviez à choisir, à prioriser l'un par rapport à l'autre?

M. MARC TRUELLE :

1090 Bien, je pense que le premier critère le plus important c'est la formation, l'éducation et puis la sensibilisation. Ça, je pense que c'est absolument essentiel. Comme on le disait tout à l'heure, pour appliquer des technologies ou des pratiques, il faut au moins les comprendre. Donc, la base de tout développement, c'est vraiment la connaissance de ce qu'on a, de ce qu'on
1095 a à faire, puis de se préparer, puis de former aussi.

Par la suite, bien évidemment, d'investir dans des technologies où on va pouvoir obtenir des sous-produits qui vont être commercialisables ou qui vont être utilisables par d'autres intervenants, bien c'est important que l'intervenant qui va l'utiliser comprenne d'où ça provient,
1100 puis quelle est son utilité, puis comment travailler avec le sous-produit aussi. Donc, le début de chaîne c'est vraiment l'information, la formation et puis la sensibilisation. Une fois que les gens vont être formés, et surtout au niveau agroenvironnement aussi, il y a beaucoup de, on parle de fertilisation, c'est une chose, mais l'agroenvironnement c'est plus que la fertilisation, c'est l'érosion, c'est aussi toute la problématique des élevages. Donc, c'est beaucoup plus large que
1105 juste le principe de fertilisation. Donc, c'est d'aller vraiment vers une, je dirais une formation complète au niveau des producteurs agricoles.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1110 Et vous avez l'impression que ce n'est pas encore à point?

M. MARC TRUELLE :

1115 Bien, il y a plusieurs, actuellement, il y a plusieurs formations qui se donnent, ça ne rejoint pas encore tous les producteurs, donc ça a évolué beaucoup. On a vu, en 20 ans, que le règlement a changé à plusieurs reprises. Il y a plusieurs intervenants qui n'ont pas suivi. Il y a des producteurs aussi qui ont de la difficulté. Donc, quand on a des changements majeurs, c'est important d'avoir la formation qui accompagne ce changement-là. Ce qui fait défaut souvent dans le changement c'est qu'il n'y a pas d'accompagnement, puis il n'y a pas de formation.
1120 Donc, on change quelque chose et il y a encore des gens qui sont sous l'ancien régime. Donc, si on fait un programme de formation qui accompagne la réglementation, ça va faciliter énormément l'application et la mise en application aussi de la réglementation.

1125

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1130 Une des sections de l'UPA aujourd'hui nous a dit ce n'est pas les, ceux qu'il faut d'abord
1135 informer c'est le public, qui ne comprend pas comment ça marche l'agriculture aujourd'hui;
comment vous réagissez par rapport à ça?

M. MARC TRUDELLE :

1135 Bien, en fait, c'est vrai. En fait, la formation ça peut être donné à des producteurs
1140 agricoles, mais de plus en plus, nous, on la donne à d'autres intervenants aussi, qui ne sont pas
nécessairement producteurs agricoles, et là ils comprennent mieux, et ils comprennent plus ce
qu'on fait ou ce que les gens font. Donc, c'est global aussi. La démarche, dans le fond, quand il
y a des craintes et puis des appréhensions, c'est parce que les gens ne comprennent pas
1145 toujours ce qui se fait non plus. Donc, l'agricole c'est un milieu aussi qui était historiquement plus
isolé. Il n'y a pas eu d'échanges ou de contacts. Il y a des gens qui arrivent en territoire agricole,
ils comprennent mal la problématique agricole, donc c'est une, c'est important d'avoir, je pense,
vraiment une structure dans laquelle les gens vont bien comprendre et saisir la production
agricole, et puis je pense que ça devrait vraiment atténuer les problématiques de cohabitation.

1145 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Comme on a tous quelque part un ancêtre agriculteur, on a l'impression qu'on connaît ça
d'une manière innée, or...

1150 **M. MARC TRUDELLE :**

Oui, mais on n'a pas tout vu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1155 ... c'est devenu un monde très complexe maintenant l'agriculture.

M. MARC TRUDELLE :

1160 Bien, c'est un monde complexe, c'est un monde qui a évolué, puis l'ancêtre aujourd'hui, il
fonctionnerait peut-être mal aussi dans l'approche moderne. Donc, c'est important, je pense, que
les gens aient toute la connaissance.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1165 Oui, c'est vrai que mes souvenirs remontent loin, 1750, autour.

M. MARC TRUDELLE :

1170 1750...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Dernière question?

1175

M. ALFRED MARQUIS :

Oui, je reviendrais peut-être sur une question un peu plus ciblée, sur les indicateurs de développement durable. Vous savez certainement que l'UPA, avec d'autres organismes, ont fait un plan agroenvironnemental, en fait, le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec et, dans ce portrait-là, ils ont développé des indicateurs de développement durable de l'agriculture. Est-ce que ça pourrait être, quand vous parlez ici d'en élaborer, ça pourrait être une piste de démarrage plutôt que d'en faire des nouveaux peut-être, et puis de s'assurer que, effectivement, le suivi en est fait par la suite?

1180

1185

M. MARC TRUELLE :

Bien, en fait, vous avez raison. C'est sûr que le portrait agroenvironnemental était basé effectivement sur un concept de suivis et d'indices. Je pense que l'outil est déjà disponible, effectivement. Ce qu'on visait beaucoup dans ce système-là, c'était effectivement d'avoir, d'utiliser ce qui était existant, ce n'est pas de recréer d'autres systèmes. La Fédération des Producteurs de porcs a mis en place un suivi aussi à ce niveau-là. Donc, il y a des indices qui sont révisés de façon annuelle aussi. Donc, je pense qu'il y a déjà des choses qui sont existantes au niveau des indicateurs et les projets portraits qui ont été effectués, c'est des outils qui sont accessibles, c'est des outils qui sont disponibles.

1190

1195

Le travail a déjà été fait en partie. Donc, je pense que ça pourrait être réutilisé. Il s'agit d'avoir un gestionnaire de cette banque d'information-là, c'est souvent ça qui fait défaut. Ça appartient à quelqu'un et on ne sait pas trop, effectivement, qu'est-ce qui rentre de ces banques d'information-là, on n'a pas toujours accès à l'information. Donc, si on est capable de la rendre disponible et d'avoir, de façon continue, ces indicateurs-là, bien ça va permettre de suivre beaucoup mieux la progression des interventions.

1200

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1205

Ça va. Alors, monsieur Truelle, monsieur Boucher, merci et bonne chance dans les tâches considérables que vous assumez.

Alors, j'invite maintenant la Fédération des Producteurs de cultures commerciales du Québec, monsieur Denis Couture s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Couture.

1210

M. DENIS COUTURE :

Bonjour, bonsoir.

1215

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, oui. Vous pouvez identifier votre collègue.

1220 **M. DENIS COUTURE :**

Oui, c'est monsieur Luc Belzile, qui est un agro-économiste à la Fédération des Producteurs de cultures commerciales.

1225 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Très bien.

M. DENIS COUTURE :

1230

Et moi-même, Denis Couture, qui est président de la Fédération des Producteurs de cultures commerciales du Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1235

Très bien. Alors, vous voulez nous présenter sommairement votre mémoire.

M. DENIS COUTURE :

1240

Oui. Ça va? Vous avez parlé de 1750 depuis que je suis dans la salle, je vais commencer mon introduction par 1931. Au Québec, en 1931, je ne sais pas si vous étiez dans votre époque, mais vous étiez au début, probablement, de votre époque, il y avait 750 000 hectares de production céréalière au Québec. Je vais vous ramener un peu plus loin, puis je vais avancer vite, 1978, il n'en restait que 280 000 hectares. De là est parti, les gens se sont consultés, ils ont dit ça n'a pas d'allure, on descend, on descend, il faudrait réatteindre l'autosuffisance en production céréalière du Québec.

1245

Vous vous souvenez du ministre de l'Agriculture, monsieur Garon, à l'époque, qui a mis cette politique en place, que nourrir le Québec, ce serait important qu'on soit capable de se nourrir. De là, il y a eu beaucoup de politiques pour revaloriser et remettre en place cette production-là. Il y a eu beaucoup de programmes d'aide pour aider les agriculteurs à reprendre en main cette production-là.

1250

On a été appuyé par des agronomes, des gens compétents, qui sont allés chercher la technique à l'étranger, pour implanter des nouvelles cultures, des nouvelles cultures rentables au Québec, et ces gens-là ont amené un grand nombre de conseil aux producteurs agricoles. Les producteurs agricoles n'ont pas inventé l'agriculture d'aujourd'hui d'eux autres mêmes, ils l'ont faite à base de conseils, de services conseil adéquats pour l'époque, avec les avantages et les inconvénients qu'on en connaît aujourd'hui.

1255

1260

1265 Ces gens-là ont suivi les producteurs agricoles, ont écouté, et aujourd'hui, en 2002, on a ramené la production céréalière du Québec à 850 000 hectares, qui n'est pas beaucoup plus que 1931, mais qui est 100 000 hectares de plus et qui, aujourd'hui, bon an mal an, on est à peu près à 80, 85% des besoins alimentaires de l'ensemble de la production animale du Québec et on comble que très peu les besoins alimentaires pour la production humaine en production de grain, on en fait que quelques pour cent.

1270 Donc, on pourrait faire le portrait total qu'on est autosuffisant ou presque pour les productions animales, mais pour la production humaine, blé d'alimentation humaine en particulier, on en fait que très peu.

1275 Pour le reste du portrait, je vais laisser Luc vous présenter un mémoire raccourci. On a voulu aujourd'hui, l'objectif c'était de vous donner le maximum d'information possible sur la production de maïs et de céréales au Québec. On va vous la donner d'une façon raccourcie pour être capable de répondre à vos questions. L'objectif, ce n'est pas d'endormir le monde, l'objectif c'est de fournir le maximum d'information possible, parce qu'on entend toutes sortes de choses par rapport à la production de maïs, on voulait apporter un éclaircissement louable, correct.

1280 On reconnaît qu'on a fait des corrections majeures, depuis une dizaine d'années. On reconnaît aussi qu'il en reste à faire, les producteurs sont prêts à les faire, dans notre secteur en particulier, on n'a pas eu beaucoup d'aide, on en a eu très peu, mais on va vous illustrer quand même les démarches qu'on a faites pour améliorer l'environnement, puis on reconnaît qu'il en reste encore un bout à faire.

1285

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Les gens, ils ne veulent pas dormir parce que, quand vous vous êtes avancés, il y en a toute une série qui sont allés se chercher un verre d'eau rapidement. Oui, monsieur Belzile.

1290

M. DENIS COUTURE :

C'est beau. Je vais laisser la parole à Luc, puis après on répondra aux questions.

1295

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui, on vous écoute.

1300

M. LUC BELZILE :

Comme monsieur Couture l'a indiqué, c'est un résumé de notre mémoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1305

Très bien.

M. LUC BELZILE :

1310 Lorsque monsieur André Boisclair, ministre de l'Environnement du Québec, a annoncé la
 création de la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine,
 l'ensemble des intervenants a accueilli favorablement cette nouvelle. Il y avait en effet un besoin
 de faire le point après une longue période de débats émotifs où les agriculteurs et les
 agricultrices ont été jugés très sévèrement par certains individus ou groupes d'individus. Les
 producteurs de porc ont évidemment été les plus touchés, mais les producteurs de grandes
 1315 cultures ont aussi été l'objet de sérieux reproches en lien avec la production de maïs.

Dans ce contexte, les producteurs de maïs ont senti le besoin de communiquer leurs
 commentaires à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Les
 producteurs de maïs ressentent surtout le besoin de rétablir certains faits afin que la Commission
 1320 puisse juger objectivement des répercussions réelles de la production porcine sur la répartition
 des superficies en culture. La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
 est d'avis que le lien entre la croissance de la production de porc et celle de la production de
 maïs n'est pas aussi fort que le prétendent certains intervenants.

1325 Aussi, nous démontrons dans notre mémoire que le niveau des rotations de cultures ne
 s'est pas détérioré au fil des années, mais a plutôt progressé. De plus, le mémoire de la
 Fédération des producteurs de cultures commerciales fait état des efforts agroenvironnementaux
 des producteurs de maïs et de la fédération qui les représente.

1330 La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec regroupe quelque
 11 000 agriculteurs et agricultrices, qui produisent et vendent principalement de l'avoine, du blé
 de consommation humaine, du blé fourrager, du canola, du maïs, de l'orge et du soya. 9
 syndicats régionaux et 1 syndicat spécialisé forme la fédération, dont les différentes instances
 sont dirigées par près d'une centaine de producteurs et de productrices élus.

1335 Le lien entre le porc et le maïs, mythe ou réalité. La thèse selon laquelle on produit le
 maïs au Québec presque uniquement pour l'alimentation du cheptel de porcs ne repose pas sur
 une analyse rigoureuse. De la même manière, la supposition à l'effet que le maïs sert de culture
 tampon à l'épandage des surplus de lisier de porcs est injuste à l'endroit des agriculteurs. Le fait
 1340 que l'on mette en question leur professionnalisme et leur intérêt à oeuvrer dans un
 environnement sain les blesse profondément et suscite chez eux beaucoup de frustration.

La demande pour le maïs provenant de la production porcine est un facteur parmi
 d'autres, qui ont un effet sur la croissance des superficies de maïs. Parmi ces autres facteurs, il
 1345 faut considérer la diminution du nombre d'entreprises laitières. Ce phénomène a entraîné la
 conversion à la culture du maïs de terres autrefois vouées aux cultures fourragères.

La croissance de la production de maïs s'explique donc en partie par la spécialisation de
 plusieurs entreprises agricoles dans les grandes cultures. Les données du ministère de
 1350 l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec confirment d'ailleurs que les

producteurs de porc ont contribué de façon très limitée à la croissance de la production de maïs. En 1997 et 2000 respectivement, ceux-ci ne cultivaient que 13,9% et 13,5% de la superficie de maïs québécoise.

1355 La dynamique des prix des grains nous éclaire aussi beaucoup sur le lien entre le porc et le maïs. Il faut savoir que le prix du maïs payé aux producteurs québécois est déterminé par les cours de la Bourse de Chicago. Ces cours sont influencés par l'offre et la demande nord-américaine et mondiale. Pour sa part, le Québec produit 3 millions de tonnes de maïs annuellement et les productions animales de la province en consomment de 3,2 à 3,6 millions de tonnes.

1360 Il est clair que l'offre et la demande québécoises sont insignifiantes en regard de la production annuelle des États-Unis, qui se situe entre 225 millions et 250 millions de tonnes chaque année. Prétendre que la production de porcs du Québec a un effet direct et majeur sur la superficie consacrée au maïs signifierait alors que la production de porcs québécoise a un effet direct sur les cours boursiers des prix du maïs à Chicago.

1370 Cette présomption est évidemment insensée. Les producteurs de maïs oeuvrant dans un contexte de libre marché nord-américain, ceux-ci doivent s'adapter aux conditions préétablies à Chicago. Autrement, l'importation de maïs américain ou ontarien est toujours une alternative facilement accessible pour les acheteurs de maïs. Ces acheteurs privilégient le maïs comme aliment majeur dans la ration porcine parce qu'il représente la meilleure source d'énergie parmi tous les grains. Cette tendance se vérifie d'ailleurs partout en Amérique du Nord et la demande continentale pour le maïs fait qu'il est avantageux de le produire ici au Québec, comme en Ontario et aux États-Unis.

1380 Le maïs dans la rotation de cultures. Les résultats d'études du ministère de l'Agriculture du Québec sur les coûts de production dans la culture du maïs montre que la rotation des cultures s'est nettement améliorée depuis 1982 sur les fermes spécialisées en grandes cultures. Les producteurs spécialisés cultivaient le maïs 4 années sur 5 en 1982, alors qu'ils n'en cultivaient que 2 années sur 3 en 2000. Le portrait agroenvironnemental du secteur des grandes cultures, réalisé en 1999, montre pour sa part que seulement 5,1% des superficies cultivées en maïs l'étaient en mode de monoculture. Les producteurs adoptent de plus en plus la rotation pour briser le cycle des ennemis des cultures et pour mieux répartir les travaux aux champs pendant la saison.

1390 Enfin, la Fédération des producteurs de cultures commerciales est en voie de mettre sur pied une agence de vente du blé panifiable afin de structurer l'offre québécoise. Il existe une demande impressionnante de la part des minoteries québécoises pour le blé panifiable et l'Agence de vente des producteurs permettra de stimuler la production de cette espèce. La croissance de la production de cette autre céréale améliorera le niveau de rotation des cultures.

1395 Un portrait agroenvironnemental impressionnant. En plus de se pratiquer au sein de meilleurs plans de rotation de cultures, le maïs se cultive en mettant de moins en moins de pression sur l'environnement. Les progrès ont surtout été réalisés dans l'utilisation des

fertilisants et des pesticides. C'est tout au mérite des producteurs québécois qui ont reçu peu d'incitatifs, comparativement à leurs confrères d'autres pays.

14 00 Au chapitre de l'utilisation des fertilisants, les données d'Agriculture et agroalimentaire
Canada sont fort encourageantes. L'utilisation des engrais minéraux a diminué de 17% pendant
que la superficie de maïs augmentait de 64% entre 1988 et 2000. Certains répliqueront que
cette réduction des engrais minéraux est due à la substitution par les engrais organiques, le lisier
de porc en particulier. Il s'agit d'un faux débat puisque l'essentiel est de s'assurer que les
14 05 épandages d'engrais, qu'ils soient minéraux ou organiques, respectent les besoins de la plante
et la capacité du sol. Par conséquent, ce n'est ni l'espèce cultivée, ni le type d'engrais épandu
qui causent la pollution, mais bien les pratiques de fertilisation inappropriées.

14 10 Pour la Fédération des producteurs de cultures commerciales, cette nuance essentielle a
bien été transmise dans le règlement sur les exploitations agricoles, avec l'introduction des
abaques de fertilisation. Cet outil a été conçu par des agronomes, les professionnels qui ont la
compétence pour concevoir ces normes, et la Fédération des producteurs de cultures
commerciales reconnaît la valeur de cet outil. L'introduction des abaques du règlement sur les
exploitations agricoles s'ajoute à l'obligation pour tous les producteurs de grandes cultures, dès
cette année, de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation, comme leurs confrères
14 15 des productions animales.

14 20 La diminution de l'utilisation des engrais minéraux, combinée à l'introduction des
abaques de fertilisation, et l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation,
assurent une protection sans précédent contre les risques de pollution diffuse. Les progrès sont
tout aussi spectaculaires quant à la réduction des pesticides. En 1992, la stratégie
phytosanitaire, qu'avait institué le ministère de l'Agriculture du Québec, fixait pour objectif de
réduire l'utilisation des pesticides de 50% entre 1992 et 2000, et de faire adopter, pendant la
même période, la lutte intégrée sur 70% des superficies en culture.

14 25 Il est difficile d'évaluer les progrès au regard de l'adoption de la lutte intégrée parce qu'il
n'existe pas d'indicateurs fiables de mesures de cette pratique. Cependant, l'analyse réalisée
par la Fédération des producteurs de cultures commerciales et expliquée en détail dans son
mémoire, montre que les producteurs de maïs ont atteint l'objectif de réduire de 50% les
herbicides, lesquels représentent la catégorie de pesticides la plus utilisée dans la culture de
14 30 maïs, sinon la seule.

14 35 Les efforts de sensibilisation de la Fédération des producteurs de cultures commerciales
ne sont pas étrangers à ces progrès. En 2000, l'organisation a distribué à environ 6 000 de ses
membres le Guide des pratiques de conservation en grandes cultures. En 2001, quelque 700
producteurs participaient aux ateliers de démonstration en lutte intégrée préparés par la
Fédération des producteurs de cultures commerciales et ses partenaires. En 2002, près d'une
centaine de producteurs, représentant 16 000 hectares de culture, ont participé aux ateliers
d'application d'herbicides en bandes, organisés encore une fois par la Fédération et ses
14 40 partenaires.

La Fédération a aussi été partie prenante dans la réalisation d'un cours en lutte intégrée aux producteurs de grandes cultures. Enfin, l'engagement de la Fédération se traduit par ses investissements dans la recherche qui touche les pratiques de conservation, la réduction des pesticides et l'amélioration des rotations de cultures par la diversification.

1445

Depuis 1998, la Fédération a investi près de 720 000\$ dans ses champs de recherche, sur un montant total de plus de 2 millions de dollars en recherche.

1450

Les perspectives d'avenir. Dans ses instructions sur la présentation des mémoires, la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine demandait de proposer des voies d'avenir pour cette production au Québec. Les propositions de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec ne portent pas tant sur les voies d'avenir de la production porcine que sur les facteurs de décision que la Commission devrait considérer selon nous.

1455

À cet égard, la Fédération des producteurs de cultures commerciales déposent 2 demandes à la Commission. D'abord, la Commission ne devrait pas présumer d'un lien économique direct et unique entre la production de maïs et la production de porcs dans son analyse de la situation. En deuxième lieu, nous pensons que la Commission doit considérer les gains environnementaux impressionnants accomplis dans la production de maïs dans son estimation des conséquences environnementales des différents modèles de productions agricoles québécois.

1460

1465

Les producteurs de cultures commerciales, comme tous les agriculteurs, espèrent beaucoup de cette Commission. Elle représente une occasion extraordinaire de faire saisir au gouvernement du Québec que les agriculteurs ont besoin d'un appui réel et solide pour répondre aux attentes de la population. Les agriculteurs ont souvent exprimé ce besoin et le virage agroenvironnemental devra présenter plus qu'un simple enjeu, mais un véritable projet de société. Avec un appui véritable de l'état, la communauté agricole sentirait réellement l'encouragement de la société dans l'atteinte des objectifs agroenvironnementaux et sociaux. Ce serait une approche beaucoup plus constructive que les discours accusateurs et les blâmes répétés dont les agriculteurs et les agricultrices québécoises sont trop souvent la cible.

1470

Merci.

1475

M. DENIS COUTURE :

1480

Je rajouterai peut-être un petit peu, je pense qu'on a voulu faire un résumé des points importants, je pense qu'il y a quand même un mouvement de conscientisation de l'ensemble de la société vers les productions agricoles en général, mais il faudrait se rappeler que, depuis 7 ans, la Fédération des producteurs de cultures commerciales a investi près de 300 000\$ par année pour améliorer la recherche, puis je ne pense pas que, au départ, quand l'UPA s'est fondée, quand l'UPA s'est mise en place, c'était pour but d'améliorer la production agricole, c'était pour créer des conditions favorables au développement de l'agriculture. Mais on est rendu, comme producteur agricole, qu'on fait les efforts par rapport à améliorer la situation. Je pense

1485

1490 que c'est de l'argent syndical qui est dépensé là, des producteurs, qui était normalement consenti à la défense de la fonction d'agriculteur, mais aujourd'hui on le prend cet argent-là, puis on l'investit pour améliorer l'environnement. Je pense qu'il faut le reconnaître. On n'a pas attendu d'être accusé publiquement au niveau de la production des cultures commerciales pour prendre ces efforts-là, on l'a fait de bon gré, parce qu'on pensait qu'il fallait absolument améliorer cette situation-là, puis je pense que, aujourd'hui, il faudrait être capable de reconnaître ces gestes-là qui ont été faits dans le passé, sans accuser n'importe quel autre groupe de producteurs. Je pense qu'il y a eu des efforts importants dans le domaine des cultures commerciales, bien avant que la société nous les souligne.

1495

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci. Premièrement, évidemment, il faut comprendre que les producteurs de cultures commerciales, ce n'est pas que le maïs, comme vous dites, c'est plusieurs?

1500

M. DENIS COUTURE :

Oui oui, c'est maïs, qui est à peu près la moitié de la production aujourd'hui. Je vous dirais que l'orge c'est peut-être un 10%, le soya peut-être un 15%, le blé peut-être 7, 8%, l'avoine un 10, 15% au niveau des tonnages, pour compléter, avec quelques autres cultures minoritaires, qui sont des haricots...

1505

M. LUC BELZILE :

Canola.

1510

M. DENIS COUTURE :

... canola, toutes les autres nouvelles cultures qu'on commence à implanter au Québec, qui n'étaient pas présentes avant.

1515

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k. Vos syndicats sont des syndicats locaux?

1520

M. DENIS COUTURE :

Régionaux.

1525

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Je vois la liste.

1530

M. DENIS COUTURE :

Des syndicats régionaux, on en a 9, à la grandeur du Québec, qui divisent le territoire agricole du Québec.

1535

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Puis les semences pedigree, bien c'est les sectoriels?

1540

M. DENIS COUTURE :

C'est un syndicat provincial, parce que c'est une spécialité de produire des semences.

1545

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k. Mais vous n'avez pas un regroupement maïs et un regroupement avoine, un regroupement...?

1550

M. DENIS COUTURE :

Non, ce n'est pas par production, c'est par région.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1555

Alors, mon collègue a un certain nombre de questions à vous poser.

M. ALFRED MARQUIS :

1560

Oui, effectivement. La présentation par monsieur Belzile contient une mine d'informations et beaucoup de chiffres, et le document que l'on a devant nous en a encore plus. Alors, je pense que ça va être une source très intéressante pour nous pour y trouver de l'information précise sur les productions de grandes cultures, de céréales surtout, et j'en profite pour poser des questions en dehors de ce que je retrouve là-dedans, si vous me le permettez. J'espère que...

1565

M. DENIS COUTURE :

Il n'y a pas de trouble.

1570

M. ALFRED MARQUIS :

Vous nous le direz si ça ne va pas. Entre autres, vous avez parlé beaucoup de la rotation des cultures en nous donnant disons des proportions, superficies, pourcentages où on a rotation des cultures. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu qu'est-ce qui se fait en rotation?

1575

Par exemple, si on pense au maïs, vous nous parliez beaucoup de rotation, qu'est-ce qui se fait

en rotation avec le maïs?

M. DENIS COUTURE :

1580 En générale, le maïs est en rotation avec le soya. C'est 2 plantes qui se combinent très bien. Ce que Luc vous a mentionné dans les propos c'est qu'on aimerait ramener la production de blé pour avoir une rotation à 3, ce qui serait encore mieux pour le système de rotation. Mais, avant d'implanter une troisième rotation, il faut comme penser à développer le marché.

1585 Le marché du blé à l'alimentation humaine au Québec, il existe, mais il est peu accessible avec les variétés qu'on a présentement, avec les problèmes de maladies qu'on a présentement. Les argents qu'on investit, le 300 000\$ par année, c'est dans le but d'améliorer la résistance du blé à la fusariose. On commence à avoir des résultats, on commence à avoir des variétés qui sont plus résistantes à la fusariose. On avait des problèmes de mise en marché, pour rencontrer les exigences des minoteries à Montréal. On est en train de régler ça. Ce n'est pas pour rien qu'on veut se regrouper, faire une mise en marché en commun pour répondre à ça.

1590 Je pense que, avec ces 3 événements-là, on va être capable d'augmenter substantiellement la production de blé d'alimentation humaine, qui serait une production très bien adaptée dans une rotation soya-maïs pour les régions où est-ce que le maïs peut se produire. Le blé pourrait être aussi produit à l'extérieur de ces régions-là, qui sont les régions périphériques. On parle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas du Fleuve, l'Abitibi-Témiscamingue, mais c'est une production qui aurait une très belle place dans une rotation soya-maïs, mais présentement le marché ne le permettait pas, parce qu'il y avait des problèmes de production.

1600 **M. ALFRED MARQUIS :**

1605 Un défaut que l'on donne souvent au maïs justement, c'est qu'il laisse le sol, pour une superficie importante du sol, nu sur de longues périodes, est-ce que, actuellement, les façons que vous le cultivez nous assurent d'une réduction d'érosion, malgré une culture qui, quand même est en rangées et qui laisse habituellement des superficies quand même qui n'ont pas de couverture?

1610 **M. DENIS COUTURE :**

1615 Regardez, il y a 5 ans, on a travaillé pendant près de 2 ans avec l'ensemble des agronomes et le conseil des productions végétales du Québec à élaborer un guide de bonnes pratiques dans la production des grandes cultures où est-ce qu'on a pris l'ensemble des intervenants, l'ensemble des équipements, où est-ce qu'on a sorti les bons côtés et les mauvais côtés, comment est-ce que les producteurs devraient utiliser ça, pour y fournir le maximum d'information possible.

1620 Ce guide-là contient, on aurait pu l'amener aujourd'hui, il contient près de 400 pages d'information, photos couleurs. Ce guide-là a été reproduit à près de 6 000 copies, a été livré par

l'action syndicale de producteur en producteur, en lui fournissant l'explication qui va autour de ça, pour lui donner la meilleure information possible aux agriculteurs d'aujourd'hui sur comment ils pourraient améliorer cette situation-là. Puis, contrairement à ce que vous pensez, l'ensemble des grandes cultures sont labourées. Aujourd'hui, on essaie de faire du travail minimum, du travail réduit, qui va laisser plus de résidus à la surface, mais ce n'est pas spécifique au maïs, c'est spécifique aux grandes cultures en général, pour obtenir un meilleur rendement. Ça a toujours été prouvé que le labour était une excellente méthode culturale. Il y en a d'autres qui existent aujourd'hui, le travail minimum, travail réduit, semis direct. On est en train de fournir l'information aux producteurs sur comment est-ce qu'on peut adapter ces cultures-là à notre situation géographique. L'information est connue, elle est divulguée, mais le producteur, il faut qu'il prenne le temps de se l'approprier et puis de l'adapter, puis ce n'est pas sûr à 100% non plus que c'est toujours les meilleures situations.

Je pense qu'on a toujours, en réaction dans le monde agricole, on peut introduire une nouvelle pratique culturale, puis les effets, on les voit 5 ans, 10 ans après. Ce n'est pas le lendemain matin qu'on a tous les effets. Ça fait que, de dire aujourd'hui qu'on a la parfaite information sur comment on devrait faire les choses, puis que ça ne créera pas de problème, dans 10 ans, moi je pense qu'il n'y a aucun agronome qui peut nous certifier ça. On a tous écouté les recommandations il y a 20 ans, c'était supposé d'être la meilleure façon de faire des grandes cultures, aujourd'hui on voit les problématiques, on apporte des correctifs qu'on peut avec l'information qui existe, mais on est convaincu que ce sera toujours en évolution. Ça, la solution parfaite, ça n'existe pas.

M. ALFRED MARQUIS :

Je peux continuer un peu ou?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vas-y.

M. ALFRED MARQUIS :

Alors, la lutte intégrée, vous avez parlé de réduire de 50% l'utilisation de pesticides, jusqu'à quel point, disons dans cette partie-là, est-ce qu'on peut entrevoir aujourd'hui quelle proportion est liée aux OGM?

M. DENIS COUTURE :

Ah! aux OGM, ce n'est pas tant que ça parce que, présentement au Québec, si on fait le total de toutes les surfaces, il y a peut-être rien que 15 à 20% du total des surfaces qui sont en OGM.

Les OGM nous ont permis surtout d'utiliser un herbicide qui, à venir jusqu'à date, a peu d'impact sur l'environnement, qui est le glyphosate, mais ce n'est pas juste la solution. Moi, je

1670 pense qu'il y a eu des herbicides qui étaient, en gros volume, qui étaient utilisés parce que c'était
les seuls connus. Il y a 10 ans, on a demandé aux compagnies de nous créer des herbicides
moins néfastes sur l'environnement, qui nous permettraient de respecter notre objectif. Je pense
que les gens ont travaillé là-dessus, il y a encore des efforts à venir, parce que de créer un
1675 nouvel herbicide c'est 7, 8 ans de recherches, 2, 3 ans de tests, puis ça prend 2, 3 ans pour le
faire accepter dans chacun des pays. Ça fait que, tu sais, du moment où est-ce que tu
commences, avant que le producteur l'utilise, il se produit une période de 10 à 12 ans. Ça fait
qu'on est dans ce mouvement-là. Je pense que les producteurs ont pris le virage, on utilise des
doses réduites, on ne l'applique pas sur toute la surface, on l'applique sur une partie de la
1680 surface. On est capable de sarcler entre les rangs de maïs. Le maïs c'est probablement une
des cultures qui nous permet le plus de réduire l'utilisation des pesticides, parce qu'on le sème
au 30", donc on peut travailler le sol entre le 30" pour être capable de contrôler les mauvaises
herbes, mais de façon mécanique, au lieu d'y aller de façon chimique. Ça nous permet ça, le
maïs. C'est moins évident dans les céréales. Ça se fait, mais c'est moins évident. Ça fait qu'on
continue nos efforts là-dedans. Il en reste encore à faire. Il en reste encore à faire, mais toutes
ces méthodes-là nous ont permis de réduire quand même de 50% la quantité de pesticides
appliqués sur les sols du Québec.

M. ALFRED MARQUIS :

1685 Je peux continuer avec une autre question? Je fais du coq-à-l'âne par exemple, j'espère
que ça...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1690 Non non, mais j'en ai une.

M. ALFRED MARQUIS :

1695 Ah! qui est reliée à ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1700 Non, pas liée à ça, mais il y a un débat qui n'arrête pas, qui est le fameux débat du lisier
ou du fumier. Vous avez fait beaucoup d'études, avez-vous fait des études, vous, comparatives
de la contribution du lisier par rapport à la contribution d'un fumier. Quand je parle fumier, je
parle de litière, évidemment, et de déjections, est-ce que vous avez, vous vous êtes penché sur
cette question-là?

1705 **M. DENIS COUTURE :**

Il y a une bonne partie des projets de recherche qui sont en lien avec la Fédération des
producteurs de porc pour trouver les meilleures façons d'utiliser ce lisier-là, d'en disposer. Une
des meilleures façons c'est de rapprocher les superficies en culture des superficies d'élevage, ou
1710 des bâtiments d'élevage. Je vous dirais dans la région qu'on est présentement, on n'a pas choisi

ça pour rien, c'est une région, une des meilleures régions productrices de céréales dans la région de Saint-Jean-Valleyfield, mais c'est une région où est-ce qu'il y a très peu de production animale. La production animale s'en va dans d'autres régions. Le grain qui est produit ici, il est pratiquement tout transporté vers d'autres régions. Il en reste un peu ici, mais il est transporté.

1715

Le premier objectif ce serait de rapprocher ces 2 productions-là parce que, pour utiliser facilement les lisiers de ferme et les fumiers de ferme, il faut que tu sois proche. Le transporter sur une longue, on ne peut pas. Les études démontrent qu'on peut facilement produire du maïs en bonne partie avec les éléments nutritifs des lisiers puis des fumiers, la seule problématique qu'on a c'est que c'est un volume énorme. On a un moment restreint pour l'application des lisiers de ferme. Aujourd'hui, on tente de nous encadrer, on nous empêche, après le 1er octobre, parce qu'on pense que ce n'est pas correct de l'épandre là, d'en utiliser. La production de maïs est quand même un cycle de production très long. Semé tôt ou de bonne heure le printemps, récolté au mois d'octobre. Donc, si on n'a pas un laps de temps nécessaire pour utiliser ces lisiers de ferme, bien on ne peut pas les utiliser autant qu'on voudrait. Ça c'est la première des problématiques.

1720

1725

Nous autres, on a commencé à faire des recherches, puis on pense, les résultats nous le démontre, que d'épandre du fumier après le 1er octobre, c'est agronomiquement correct, c'est agronomiquement correct, il y a des chiffres qui le démontrent, ça va être connu bientôt, puis je pense que, si on nous permet d'extensionner un peu la date, les producteurs de maïs veulent utiliser cet intrant-là, pour produire le maïs, sauf qu'il va falloir leur permettre de le faire dans la période de temps qui est disponible.

1730

1735

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous n'avez pas eu un lapsus, vous avez bien dit fumier après le 1er octobre?

1740

M. DENIS COUTURE :

Oui.

1745

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Très bien. Vas-y.

M. ALFRED MARQUIS :

1750

Une courte question. Vous avez parlé de l'investissement en recherche qui est fait par la Fédération des producteurs de grandes cultures...

M. DENIS COUTURE :

Oui.

1755

M. ALFRED MARQUIS :

Quelque chose de 300 000\$ par année, recherches orientées uniquement vers l'environnement ou recherches globales?

1760

M. DENIS COUTURE :

Bien, regardez là, sur la moyenne des 7 dernières années, il y a 720 000\$ qui sont à caractère spécifiquement environnemental. Il y a probablement 60% qui sont à caractère d'améliorer la production, la résistance à la fusariose, aux maladies, sur des pratiques culturales, sur des modes cultureux, sur l'entreposage des grains à la ferme, sur l'ensemble de la production. Mais il y a quand même 40% qui est spécifiquement pour améliorer l'environnement. Puis je vous dirais que la première raison qui nous a motivés à mettre un fonds de recherche en place, c'est la question environnementale. On a pris cette décision-là il y a 7 ans.

1765

1770

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Alors, monsieur Couture et monsieur Belzile, on vous remercie beaucoup de votre contribution.

1775

M. DENIS COUTURE :

Merci.

1780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et, pause-santé pendant 20 minutes et on se retrouve ensuite.

M. DENIS COUTURE :

1785

Je voudrais juste vous remercier, je pense que vous avez fait le commentaire qu'on recherchait. On avait un objectif de vous fournir le maximum d'information, dans votre première intervention vous nous avez dit qu'on vous en a fourni, on est content d'avoir réussi ça.

1790

M. LUC BELZILE :

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1795

Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1800

(REPRISE DE LA SÉANCE)

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1805 Alors, j'ai le plaisir d'inviter les représentants de Conservation Baie Missisquoi, madame
Christine Caron et monsieur Claude Benoit.

MME CHRISTINE CARON :

1810 Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, madame, bonsoir, monsieur.

1815 **MME CHRISTINE CARON :**

Alors, on va faire, je vais présenter un résumé de notre mémoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1820 Très bien.

MME CHRISTINE CARON :

1825 Alors, je présente le mémoire de Conservation Baie Missisquoi. Nous sommes un
organisme à but non lucratif, qui a été fondé en '89. C'est particulièrement la détérioration de la
qualité de l'eau dans la baie Missisquoi qui a fait qu'il y a des gens qui se sont regroupés pour
fonder cet organisme-là. Et puis l'organisme est composé à 100% de bénévoles, de gens qui
sont des riverains, des pêcheurs, des amateurs de voile, de plein-air, des agriculteurs, des
1830 citoyens qui sont soucieux de l'environnement.

Les objectifs de notre organisme sont de prendre toute mesure qui vise à diminuer,
enrayer la pollution dans la baie Missisquoi et ses affluents, à protéger le littoral, les rives, les
milieux humides, les habitats des espèces rares menacées, l'encadrement forestier de la baie et
1835 de ses affluents contre toute forme de dégradation, et puis d'informer et sensibiliser les citoyens
aux questions environnementales.

Nous sommes inquiets puis hautement préoccupés actuellement par la santé de notre
baie Missisquoi. Nous croyons que la production porcine, en particulier, mais les productions, les
1840 pratiques agricoles en général, ont eu dans le passé et ont un impact certain sur la baie
Missisquoi. Nous croyons également qu'il y a actuellement une urgence d'agir. Des mesures
concrètes doivent être prises rapidement, certaines même immédiatement, pour permettre
l'amélioration de la qualité de l'eau.

1845 Alors, si on fait un portrait de la baie Missisquoi et puis de son bassin versant, c'est la

partie nord du Lac Champlain, qui est un magnifique grand plan d'eau, d'une superficie de 77,5 km carrés environ, et qui supporte une économie locale récréotouristique bien établie dans les municipalités riveraines autour de la baie. Elle offre, cette baie, des ressources et des richesses naturelles assez précieuses pour la qualité de vie, puis c'est un milieu de villégiature très reconnu, pour la pêche, entre autres, les sports de plein-air, à cause du grand vent, et puis il y a aussi le fait que la baie c'est une source d'eau potable pour 2 municipalités, soit celle de Bedford et Philipsburg, qui est un secteur de Saint-Armand.

Et puis, par contre, malgré toute cette beauté-là, la baie Missisquoi, son bassin versant possède des caractéristiques qui sont très particulières et puis qui en font un écosystème extrêmement fragile. Ces particularités-là c'est en fait que la baie c'est une baie qui est peu profonde, qui a une profondeur maximale de 4,5 mètres, mais en moyenne de 2.8 mètres, qui fait que la température de l'eau va s'élever rapidement et puis, avec le soleil, il y a développement d'algues, de plantes aquatiques, puis il y a une alimentation en phosphore dans notre baie qui provient de 3 affluents, Rivière au Brochet, Rivière Missisquoi et Rivière de la Roche.

Alors, notre bassin versant aussi, ce qui est très particulier, c'est qu'il est le seul bassin versant au Québec qui aboutit dans une baie, avec les caractéristiques qu'elle a, peu profonde et... Alors, étant dans une baie, il y a très peu de circulation d'eau, avec beaucoup d'arrivée de phosphore. Il y a également un vent dominant de l'ouest qui fait que l'eau est constamment repoussée vers l'extrémité de la baie, encore vers l'ouest.

Alors, également, dans notre bassin versant, on a seulement 5 municipalités qui sont considérées par le REA, le Règlement des exploitations agricoles, en surplus de fumier et de lisier, donc qui sont des zones d'activités limitées. Pour nous, ça veut dire ça, ça sous-entend une expansion possible de cette industrie dès la levée du moratoire, puis pour nous ça peut représenter une menace importante pour la baie.

Donc, l'équilibre de notre écosystème, il est rompu actuellement. Un apport trop grand de phosphore, combiné à la température élevée de l'eau, cause la prolifération de plantes et d'algues, comme je disais, a provoqué depuis quelques années l'apparition de cyanobactéries. Des cyanobactéries, il en existe plusieurs types, mais celles qui ont été relevées dans la baie Missisquoi, entre autres, contiennent des toxiques qui peuvent causer des problèmes d'ordre neurologique et hépatique. Donc, des problèmes de santé importants. À l'été 2002 même, l'été dernier, un chien est même mort de, suite à l'ingestion de cyanobactéries en jouant dans l'eau, sur une plage de Venise-en-Québec. La baie, elle est en condition d'eutrophisation importante. Elle subit un vieillissement prématuré.

Il y a des conséquences puis des impacts de la dégradation de la qualité de l'eau puis de l'apparition des cyanobactéries qui sont très importants. Il y a un impact sur la santé. La région régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie a publié, en 2001 et en 2002, des avis de santé publique qui recommandent d'éviter tout contact avec l'eau. Donc, ça c'est une vraie mise en quarantaine de la baie pendant la saison estivale. Ça veut dire on évite la baignade et les sports qui peuvent apporter un contact avec l'eau.

Il y a aussi une autre conséquence, non négligeable, c'est que l'eau est non potable pour les municipalités de Bedford et de Philipsburg pendant plusieurs semaines par année. Alors, c'est pas d'eau potable, et puis il y a d'autres inconvénients au niveau même de la lessive, parce que l'eau de nos robinets est verte pendant quelques journées, des fois quelques semaines.

1895

Il y a des odeurs nauséabondes qui sont vraiment comparables à des ordures en décomposition, qui sont senties lors de la décomposition des algues sur le bord de l'eau, sur les berges. Il y a un impact sur la faune et la flore, qu'on n'est pas capable de mesurer actuellement. Malheureusement, il n'y a pas eu de suivi à ce niveau depuis, et puis plusieurs questions demeurent sans réponse. Par exemple, les toxines des cyanobactéries, est-ce qu'elles sont accumulées dans la chair des poissons? Il y a une activité économique importante autour de la baie, autant l'hiver que l'été, pour la pêche, et puis les gens sont très contents de manger le poisson qu'il pêche, mais on ne sait pas actuellement, même en appelant au ministère de l'Environnement, est-ce que ce poisson-là est bon à manger? C'est à voir, est-ce qu'il y a des présences de cyanobactéries?

1900

1905

Donc, des impacts socio-économiques qui sont reliés au commerce récréotouristique, à l'hôtellerie, à la restauration. Et, évidemment, une diminution de la qualité de vie des riverains. Notre intérêt, notre organisme, pour cette audience sur le développement durable de la production porcine dans notre bassin versant de la baie Missisquoi, pour nous la concentration excessive de phosphore dans la baie c'est vraiment une catastrophe, puis les conséquences ne sont pas acceptables. Quand on parle de la santé publique pour nous, ce n'est pas acceptable d'avoir un niveau qui est rendu aussi problématique à cause du phosphore, entre autres.

1910

Le secteur agricole, dans notre bassin versant, il est bien établi et puis cette économie locale doit être conservée pour les générations futures. Nous croyons que le développement durable de l'industrie porcine sur notre bassin versant est possible seulement dans la mesure où il y a un respect de l'environnement. Il faut tenir compte de la capacité d'absorption des sols et de la sursaturation actuelle de la baie Missisquoi en phosphore. Nous croyons qu'il y a des solutions concrètes applicables au secteur agricole pour diminuer le phosphore.

1915

1920

Les recherches ont démontré qu'une diminution du phosphore s'accompagne d'une diminution des fleurs d'eau. En d'autres mots, il est possible, lorsque l'on prend des moyens pour diminuer la concentration du phosphore dans l'eau, c'est possible de réduire la prolifération des cyanobactéries. Et puis, volontairement, notre organisme s'est limité à exposer la problématique reliée au phosphore et puis à ses impacts sur la baie Missisquoi. On pourrait se questionner à savoir si l'industrie porcine pourrait entraîner d'autres problèmes et des enjeux environnementaux, tels l'odeur ou le risque de contamination de la nappe phréatique, mais notre motivation, notre choix réside dans le fait que nous vivons actuellement vraiment un problème criant causé principalement par la concentration trop forte en phosphore.

1925

1930

Je vais faire brièvement un portrait du secteur agricole dans notre bassin versant, en lien avec le phosphore. Selon le groupe de travail Vermont-Québec, sur la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi, la majorité de l'apport en phosphore dans la baie est d'origine agricole diffuse, soit 81% de la charge totale de pollution diffuse est de provenance agricole au Vermont

1935

et 77% des charges au Québec.

1940 Le phosphore de sources ponctuelles, lui il est reconnu comme étant moins préoccupant, sachant que la majorité des eaux usées sont maintenant traitées et que plus de 70% des entreprises agricoles ont des structures d'entreposage conformes.

1945 Lorsqu'on parle d'agriculture dans notre région, il est clair qu'il s'est effectué, depuis 25 ans, une diminution des fermes laitières au profit d'une accélération des productions céréalières et porcines. Dans le cas de la production porcine, l'accélération se faisant particulièrement importante depuis le Sommet sur l'agriculture où l'on s'est entendu pour doubler les exportations. La conséquence est que l'agriculture qui n'occupe que 21% de notre territoire cause 77% de l'apport de phosphore dans la baie.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1950 ... dans les savons à lessive. Dans le mémoire, j'ai indiqué savons à vaisselle, mais il y a une correction à faire, c'est lessive.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1955 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

1960 Merci, madame. Dites-moi, c'est un dossier qui me revient à la mémoire, ça fait déjà 15 ans que vous travaillez, '89, pas 15 ans, mais 14, alors c'est long de travail. Dans la discussion avec les États-Unis, est-ce que, maintenant, c'est clarifié? Vous nous avez donné la proportion de la contribution de l'agriculture de chacun des 2 côtés. Je sais que, à un moment donné, il y avait de longues discussions en disant chacun accuse le voisin et dit que la pollution dépend de son voisin. Est-ce que, maintenant, il y a eu un diagnostic commun dans lesquels, au fond, chaque groupe comme d'un bord et de l'autre reconnaît ses charges et ses responsabilités?

1965 **MME CHRISTINE CARON :**

1970 Oui. Le groupe de travail Vermont-Québec sur la réduction du phosphore a établi que la pollution diffuse reliée au phosphore agricole, de provenance agricole, était reliée, les États-Unis ont 60% de responsabilité puis le Québec 40%. Puis, dans ce 40 et ce 60-là, les chiffres que moi j'ai apportés, dans ce 40%-là, 77% est de provenance agricole au Québec.

1975 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

O.k. Et comment réagit le milieu agricole devant ces données-là?

MME CHRISTINE CARON :

1980 Je pourrais passer la parole à mon collègue, agriculteur et agronome ici.

M. CLAUDE BENOIT :

1985 La réaction du milieu agricole, il y a la Corporation bassin versant qui s'occupe de regrouper notre groupe et les agriculteurs. Le milieu, je pense que le problème n'est pas au niveau du milieu. Le milieu est conscient du problème et est prêt à, semble vouloir que quelque chose, que des améliorations se fassent. J'ai l'impression qu'il manque, j'écoutais monsieur Couture tantôt, parler que les agriculteurs étaient conscients et puis qu'il y avait un guide pour des bonnes pratiques agricoles. Je pense que là, j'ai l'impression que maintenant c'est ferme par ferme que le débat ou que les incitatifs doivent être faits pour qu'il y ait des changements.

1990 Globalement, on est conscient qu'il y a un problème. C'est que ferme par ferme, est-ce que le..., j'ai l'impression que les méthodes n'ont pas changé autant qu'elles pourraient avoir changé, ou autant qu'elles devraient changer.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1995 Il y a une prise de conscience et puis il y a une acceptation, une reconnaissance de la responsabilité, mais l'articulation de la réponse pour chaque individu n'est pas encore en route.

M. CLAUDE BENOIT :

2000 On pourrait dire ça comme ça, c'est l'impression que j'ai, puis ça ne doit pas être unique à ce problème-là. On ne peut pas s'attendre à ce qu'il y ait des grands changements agricoles sans qu'il y ait vraiment une volonté, je suis tenté de dire sans qu'il y ait vraiment une volonté politique, puis avec les incitatifs et les programmes et les argents qui vont aller avec, pour faire changer.

2005

À mon avis ou à notre avis, c'est cette partie-là qui manque pour qu'il y ait un...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2010 C'est parce que votre mémoire, j'imagine qu'il y a eu des conversations internationales, il y a eu des échanges, comité scientifique de part et d'autre. Par ailleurs, votre mémoire ne dit pas il faut consacrer un budget spécial pour corriger la baie Missisquoi. Vous concluez plutôt il faut déclarer la baie Missisquoi comme une ZAL, comme une zone d'activités limitées.

MME CHRISTINE CARON :

2015

2020 Oui, on a vraiment, ce qu'on a voulu faire ressortir c'est qu'on aimerait que l'unité, dans le fond, soit considérée, que le bassin versant soit considéré, au niveau de sa capacité de support, de capacité de support en phosphore, parce que la baie est déjà sursaturée, mais au niveau d'allouer des montants d'argent ou quoi que ce soit, au niveau politique...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2025 C'est autre chose.

MME CHRISTINE CARON :

... au niveau de l'organisation de ça, on n'a pas détaillé cet aspect-là.

2030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et là, quand vous parlez d'une ZAL, donc ce n'est pas d'une municipalité mais du bassin versant vraiment lui-même.

2035

MME CHRISTINE CARON :

Oui.

2040

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui?

M. CLAUDE BENOIT :

2045

On a quand même dit dans nos recommandations, si dans les 2 cas, considère que, si le producteur est capable de faire, d'apporter des méthodes, en même temps que tu apportes un projet, si tu apportes des méthodes qui vont se..., pour nous, on ne veut pas être méchant dans tout ça, c'est qu'il faut que le phosphore reste dans le champ, puis on, je pense qu'il y a assez d'études qui démontrent que le problème c'est de l'érosion, ce n'est pas uniquement ça. Donc, à partir du moment où tu vas avoir pris des mesures pour garder ton phosphore dans tes champs, je pense que le gros, la majeure partie du problème va être solutionnée.

2050

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2055

Non, mais c'est déjà extraordinaire si le milieu déjà reconnaît le problème. Parce que très souvent les gens nient le problème. Si le milieu reconnaît l'existence du problème, vous avez déjà...

2060

MME CHRISTINE CARON :

Je ne sais pas si on..., je m'excuse. Je ne sais pas si on peut parler pour le milieu parce qu'on n'est pas allé faire un sondage CROP dans le milieu, mais...

2065

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça va.

2070

MME CHRISTINE CARON :

2075 Mais je crois qu'il y a une volonté de, et puis la responsabilité, elle a été reconnue par le groupe de travail Vermont-Québec. Donc, là maintenant aussi, avec la Corporation du bassin versant de la baie Missisquoi qui met beaucoup d'efforts à appliquer, donc prendre, c'est-à-dire prendre toutes les mesures pour tenter de diminuer le phosphore dans la baie par des mesures concrètes.

M. ALFRED MARQUIS :

2080 Vous avez parlé de la capacité du support des sols pour justement retenir le phosphore là où on devrait le retenir, je suppose qu'on en échappe un peu et qu'il va dans les rivières. Est-ce qu'il y a des mesures, des suivis de faits au niveau des différents cours d'eau et rivières qui se jettent dans la baie Missisquoi? Et, à ce moment-là, avez-vous des teneurs de phosphore dans ses eaux-là?

MME CHRISTINE CARON :

2090 Il y a des, encore une fois, avec la Corporation du bassin versant, il y a eu des petites cabanes d'installées sur différents cours d'eau où il y a des prises de, des analyses d'eau qui sont prises régulièrement, pour avoir des indicateurs de la teneur en phosphore, mais on n'a pas ces données-là avec nous, dans notre mémoire non plus là.

M. ALFRED MARQUIS :

2095 Mais ça existe.

MME CHRISTINE CARON :

2100 Oui, ça existe.

M. ALFRED MARQUIS :

2105 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que ça va?

2110 **MME CHRISTINE CARON :**

Oui.

2115

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci beaucoup, puis bonne chance. Vous êtes combien de membres dans votre...

2120 **MME CHRISTINE CARON :**

Actuellement, on redémarre depuis près d'un an, puis nous sommes 28 actuellement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2125

Et les relations avec les Américains, est-ce que ça va bien?

MME CHRISTINE CARON :

2130

Bien, c'est qu'il y a une problématique, vous touchez à une petite corde sensible, il y a une problématique actuellement au niveau du pont, qui est une jetée, un remblai.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2135

Oui oui, j'en ai beaucoup entendu parler il y a plusieurs années déjà, oui.

MME CHRISTINE CARON :

2140

Oui, c'est ça, puis notre organisme aussi essaie de faire des pressions pour ouvrir ce pont-là, cette jetée-là davantage. Il va y avoir construction du nouveau pont, mais le remblai ne sera pas retiré, puis on croit qu'il y a, même si, on croit qu'il peut y avoir une amélioration de la qualité de l'eau par l'ouverture plus grande du remblai et puis il y a des études hydrographiques qui ont dit soit qu'il y aurait une amélioration de 38, de 7 ou de, de 8 ou de 1%. En tout cas, il y a différents résultats, selon qui a fait l'étude. Et puis moi, nous croyons fermement que même 1% d'amélioration pour la baie c'est déjà 1%, quand on calcule que, au niveau de l'assainissement des eaux, pour de la pollution quand même ponctuelle, Bedford, pas Bedford, mais Saint-Armand, Philipsburg, a fait sa part au niveau, ont pollué pour 1% avec notre système d'égout qui n'était pas adéquat, puis on a fait notre part, le gouvernement a investi quand même beaucoup d'argent pour nous aider, avec une subvention. 1% pour nous c'était 1%. On a fait notre part. Donc, 1% d'amélioration avec la jetée pour le remblai, ce serait également une petite part à faire.

2145

2150

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2155

Bon. Alors, bonne chance dans vos négociations. Je sais que c'est un dossier qui est difficile depuis longtemps.

MME CHRISTINE CARON :

2160

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Courage. Merci, madame et monsieur. Alors, j'invite le Mouvement écologique du Haut-Richelieu s'il vous plaît, monsieur André Delage et monsieur Marc Delage.

2165

M. ANDRÉ DELAGE :

Bonsoir, messieurs les Commissaires, les gens du BAPE, chers confrères auditeurs. Bravo à tout le monde qui sont encore ici à cette heure-là, vous y compris.

2170

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Nous autres, on est là depuis 09h00 à matin à part de ça.

2175

M. ANDRÉ DELAGE :

Oui, c'est ça, en plus.

2180

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous êtes André?

M. ANDRÉ DELAGE :

2185

Oui, moi je suis André Delage.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

2190

M. ANDRÉ DELAGE :

Mon frère Marc.

2195

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon.

2200

M. ANDRÉ DELAGE :

Nous sommes les 2 représentants du Mouvement écologique du Haut-Richelieu, qui est un organisme sans but lucratif, qui a été fondé justement en mars 1978, alors ça a fait 25 ans cette année. Le territoire de nos interventions correspond principalement au bassin versant de la Rivière Richelieu et de la Baie Missisquoi. Nos principaux objectifs sont de grouper les personnes intéressées à l'écologie et à l'environnement, ainsi que sensibiliser la population à ces

2205

sujets. Le Mouvement écologique a aussi pour but d'améliorer le milieu et la qualité de vie, notamment en prévenant la détérioration de l'environnement.

2210 Donc, mon petit ordre du jour que je me suis fait, en fait est une synthèse du mémoire
que vous avez entre les mains. Je ne lirai pas au complet, rassurez-vous. Je dirais que la
production porcine contribue significativement à causer des dommages par les activités directes
et indirectes qu'elle engendre. Grandes cultures, maïs, c'est une activité indirecte quant à nous.
L'érosion des sols, disposition de grandes quantités de lisier, pesticides, déboisement,
2215 redressement et banalisation des cours d'eau, hausse spéculative du prix des terres, élimination
d'espèces végétales et animales, contamination de l'eau potable et des cours d'eau, les odeurs,
dévaluation des propriétés, paysage sans division ni végétation naturelle et tout cela.

Évidemment, ce ne sont pas tous des symptômes de la présence unique des porcs sur le
territoire, sauf que, étant donné qu'il s'agit d'une consultation publique sur la production porcine,
2220 et bien nous on s'est dit qu'il y a quand même une partie de ça qui est imputable à la production
de porcs et c'est pour ça qu'on tenait à le souligner. Mais le point qui nous frappe le plus, nous,
et qui justifie, en fait, à maints égards notre présence, c'est la déforestation. Et puis ce que, l'idée
qu'on s'est faite à la lecture des documents qui étaient sur le site du Bureau d'audiences
publiques, c'est que, ce qu'on a compris c'est que le, on a cherché à éliminer la pollution de l'eau.
2225 En fait, on a établi la norme phosphore pour améliorer la qualité de l'eau. Mais le ministère de
l'Environnement, dans un document d'ailleurs qui est justement accessible sur votre site dit
pourtant que **plus on déboise un bassin versant, pour en augmenter les superficies
cultivables, et plus on augmente la contamination des cours d'eau. À notre
connaissance, ce même Ministère n'a toutefois pas encore révélé quelle serait la
2230 superficie boisée minimale requise pour garantir un niveau acceptable des polluants dans
le milieu hydrique.**

Donc, le fameux document du ministère de l'Environnement, qui se trouvait à être une
réponse à une question qui avait été posée, c'était le document BIO-79 sur votre site.

2235 **Le ministère de l'Environnement ajoute que, actuellement, la pression à la
déforestation est pratiquement uniquement reliée aux augmentations de cheptel, car les
exploitations existantes commencent à peine à passer de la norme azote à la nouvelle
norme phosphore. Comme la norme phosphore s'implantera progressivement d'ici 2010,
2240 il faudrait donc prévoir une pression à la déforestation qui s'accroîtra de plus en plus
d'ici 2010.**

Nous là, les deux bras nous sont tombés quand on a lu ça. Parce que des chiffres, et
bien on n'en a pas, on n'est pas des spécialistes, comme vous pouvez le constater, mais on a
2245 quand même accès à certains chiffres. Entre autres, on a un document ici, qui a été fait par
Environnement Canada en 1976, qui s'intitule **Le documentaire sur le bassin de la Rivière
Richelieu**. Il y en a des chiffres là-dedans un petit peu.

En 1976 donc, Environnement Canada établissait à 17% la superficie de la couverture
2250 forestière du sous-ensemble de la Rivière Richelieu au sein du bassin versant de cette rivière.

Parce qu'il faut comprendre que eux, de la façon qu'ils ont séparé ça, ils ont séparé le bassin versant québécois de la Rivière Richelieu en 2 sous-bassins versants, c'est-à-dire celui de la Rivière Richelieu et celui de la Baie Missisquoi.

2255 Donc, en '76, le sous-bassin versant de la Rivière Richelieu, 17%. Un peu plus récemment, on a des chiffres un peu plus locaux. En l'an 2000, un document publié conjointement par le Centre d'interprétation du milieu écologique du Mont Saint-Grégoire et le Fonds mondial pour la nature, World Wild Life Fund, établissait à 11% les superficies boisées de la MRC du Haut-Richelieu si on exclut les collines montréalaises, les tourbières boisées et les marécages.

2260 Donc, nous, ce qu'on propose comme éléments de solution c'est un équilibre, un équilibre entre le cheptel porcin, le phosphore dans l'eau et les superficies boisées dans un même bassin versant. À court terme, on considère que le gouvernement du Québec devrait imposer dès maintenant une interdiction totale de la coupe des superficies boisées existantes dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, rien de moins. Cette interdiction devrait être appliquée par une équipe dédiée exclusivement à ce mandat, indépendante politiquement et gérée par un comité mixte dont ferait partie notamment des représentants de groupes environnementaux.

2270 Pourquoi? Parce qu'on vous avouera franchement qu'on a perdu pas mal confiance dans l'application. Là, on a parlé beaucoup de règlements, on pourrait parler de lois, c'est bien beau, on peut mettre n'importe quoi dans des lois puis dans des règlements, mais si on ne les fait pas appliquer, pour toutes sortes de raisons, parce qu'on n'a pas, les Ministères n'ont pas les ressources humaines et financières pour le faire ou bien parce que, politiquement, on refuse d'appliquer les lois et règlements en vigueur, et bien on n'est pas plus avancé. Ça fait que l'application des lois et règlements pour nous est très importante, puis on pense que les groupes de citoyens, les groupes environnementaux, puis je ne parle pas juste d'eux autres, ça peut être également des producteurs, ça pourrait être des représentants du monde municipal, devraient s'impliquer dans l'application. Ce qui, à notre connaissance, ne se fait pas présentement. En tout cas, pas au niveau des groupes environnementaux et des groupes de citoyens.

2280 Donc, pendant cette période d'interdiction de coupe forestière, le gouvernement du Québec devrait établir la superficie minimale sous couverture sup forestière que devrait posséder chaque bassin versant. Il y a peut-être que ces chiffres-là sont connus actuellement. Nous, en tout cas, on n'a pas réussi à les trouver.

2290 On devrait également dresser la liste des endroits stratégiques qui ne devraient jamais être déboisés. Exemple, les têtes de bassin versant, les tourbières, les rives, les berges, les plaines inondables, les abords de route, pourquoi pas? Question de sécurité routière. Parce que ça pourrait prévenir la poudrerie. Tout le monde se promène sur les chemins l'hiver, puis tout le monde le constate qu'il y a des problèmes parce qu'il n'y a pas d'arbre. Si on mettait, s'il y avait des rangés d'arbres le long des routes, il n'y en aurait peut-être plus de problème de poudrerie.

2295 Mais on doit également faire attention, lorsqu'on va établir des chiffres, disant quelle devrait être la superficie minimale de boisé par bassin versant, et bien il faut éviter de dépeupler

complètement une partie de bassin versant au profit d'un autre. Comme tantôt, on parlait des 2 sous-bassins versants de la Rivière Richelieu, et bien si on regarde les chiffres, toujours d'Environnement Canada, de '76, on disait qu'il restait 53% de boisé dans le sous-ensemble Champlain et 17% dans le sous-ensemble Richelieu. Autrement dit, il ne faudrait pas qu'il n'y ait plus un arbre dans le sous-ensemble Richelieu, puis qu'il y en ait, genre 60%. Ce ne serait pas le but de la manoeuvre, tant qu'à nous.

Donc, tantôt on disait qu'on avait perdu confiance un petit peu dans l'application des lois et règlements en vigueur. Une des solutions qu'on proposait à ça c'était d'impliquer davantage les citoyens dans la gestion ou dans l'application de ces lois et règlements-là. Une autre façon ce serait justement, étant donné qu'il y en a actuellement des règlements, puis ils sont plus ou moins respectés, je pourrais dire, par exemple, les règlements intérimaires des municipalités locales et régionales de comté, à assurer le contrôle des coupes à blanc par exemple. Une autre façon donc de protéger les boisés sans avoir à faire intervenir toujours les fameuses lois et règlements, et bien ce serait peut-être qu'il y ait des incitatifs fonciers, des façons comme, si vous voulez, quelqu'un qui déciderait de conserver une partie de boisé sur sa terre, et bien il pourrait avoir, je ne sais pas, un rabais d'impôt, un rabais de taxe, je ne le sais pas, tu sais, mais il y a peut-être quelque chose à explorer de ce côté-là.

Et puis, toujours à la recherche de notre fameux équilibre entre le cheptel porcin, la pollution de l'eau, en l'occurrence avec la fameuse norme phosphore, et les superficies minimales de boisé qui devraient être conservées par bassin versant, et bien peut-être qu'il va falloir aussi penser à reboiser certaines parties du territoire.

Donc, on considère qu'il devrait y avoir aucun accroissement du cheptel porcin tant qu'on n'aura pas établi clairement les paramètres de l'équilibre entre le cheptel porcin, la couverture forestière et la qualité de l'eau.

Actuellement, il nous apparaît clair que la couverture forestière et la qualité de l'eau sont déficitaires. Le REA vise à établir la qualité de l'eau, reste la couverture forestière. Bon, o.k. Tant qu'à nous, les outils légaux, municipaux et par bassin versant doivent être introduits pour baliser le déboisement en fonction de la capacité d'accueil du territoire ciblé. Sous l'aspect environnemental, le droit de produire devrait s'arrêter lorsque la capacité d'accueil est atteinte. Parce que, pour nous, droit de produire n'égale pas nécessairement droit de détruire ou droit de polluer. Je pense qu'il y a des nuances importantes à faire là-dessus. Puis on est certain qu'il y a des producteurs qui sont d'accord avec ça.

Donc, ce n'est que lorsque l'équilibre porc-forêt-eau aura été atteint qu'on pourra, dans certains cas, envisager un certain accroissement du cheptel porcin, toujours en conservant cet équilibre. Si croissance il y a, tout nouveau projet conduisant à plus de 250 unités animales devrait être soumis à des procédures d'audiences publiques. On appuie l'UQCN lorsqu'elle dit que la meilleure solution serait qu'il y ait un processus d'audiences publiques applicables à plusieurs projets dans un même bassin versant, favorisant ainsi la planification ordonnée de l'expansion des entreprises et une vue d'ensemble des multiples impacts environnementaux des projets d'expansion.

2345 On en arrive à l'écoconditionnalité. Pour nous, l'aide financière accordée par le gouvernement aux producteurs de porc devrait être reliée à l'écoconditionnalité. Les pollueurs, puis ça je cite un extrait du document du BAPE, de la Commission sur, et bien je ne sais pas si c'était le BAPE, en tout cas c'était la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. **Les pollueurs ne paient pas, comme ils devraient le faire, l'ensemble du coût de la pollution. L'intérêt public exigerait que les coûts sociaux et environnementaux de protection de l'eau soit compris dans le prix des produits et services.**

2350 Il est tout de même déplorable que le Québec ait investi tant de milliards de dollars dans l'épuration des eaux urbaines pour en arriver au constat que nos plans d'eau sont toujours aussi pollués par certaines activités agricoles.

2355 Et puis nous on se demande s'il est logique que le Québec, avec son territoire et son climat, soit exportateur de denrées alimentaires, et si oui, quel coût social et environnemental sommes-nous prêts à payer pour un tel choix?

2360 Le gouvernement, il y a un paradoxe là-dedans, parce que le gouvernement demande au milieu agricole d'accroître sa productivité, de doubler ses exportations, de développer l'agriculture, et lui demande en même temps d'atteindre des standards environnementaux, particulièrement en ce qui concerne le phosphore, l'azote et, plus globalement, toute la pollution diffuse.

2365 L'État doit privilégier le modèle paysan en vue de favoriser sa souveraineté et sa sécurité alimentaire. La protection des sols, de l'eau, de la forêt, de la faune et de l'environnement, de même que l'occupation de son territoire, l'avenir et la qualité de vie de ses communautés rurales.

2370 L'agriculture moderne doit respecter les autres usages du milieu et les critères de développement durable et favoriser le maintien de la biodiversité. Les subsides gouvernementaux ne devraient pas être octroyés sans que ces principes fondamentaux ne soient respectés.

2375 On souhaite également qu'une aide financière complémentaire aux programmes existants soit accordée aux agriculteurs en vue de soutenir des initiatives de protection et de restauration d'habitats propices à la faune, de même que des forêts et des tourbières.

2380 En ce qui concerne spécifiquement l'industrie porcine québécoise, le Mouvement écologique du Haut-Richelieu partage l'avis de l'Union paysanne lorsque celle-ci propose de supprimer toute aide directe et indirecte à la production destinée à l'exportation.

2385 Restaurer la démocratie dans nos campagnes. L'avènement et la multiplication rapide des mégas porcheries industrielles ont provoqué une véritable crise sociale. Partout, les citoyens, les élus municipaux et beaucoup de producteurs agricoles ont protesté en vain contre de tels projets ou contre les impacts directs ou indirects causés par l'industrie porcine, par exemple le déboisement, qui bouleverse l'équilibre et la cohabitation traditionnelle des ruraux et

des agriculteurs.

2390 À la base du conflit, il y a un ensemble de droits et prérogatives accordés aux
producteurs agricoles en zone agricole, lesquels enlèvent pratiquement toute possibilité
d'intervention aux citoyens ruraux et à leurs élus municipaux. Le cadre légal actuel est
socialement inacceptable parce qu'il oblige les citoyens à subir, impuissants, l'implantation de
projets industriels qui vont affecter leur qualité de vie et l'avenir même de leur milieu, permettant
ainsi à un ou quelques promoteurs de tenir toute une population en otage dans le seul but d'en
tirer profit personnellement.

2395 Les lois et règlements qui encadrent l'activité agricole confèrent aux agriculteurs, qui
constituent moins de 10% de la population et de la main-d'oeuvre rurale, un droit quasi absolu
sur la zone agricole qui constitue pourtant 90% du territoire rural et ne peut être isolée de
l'ensemble du milieu rural. Les activités agricoles et la zone agricole échappent en pratique au
2400 contrôle démocratique des citoyens.

2405 Nous, ce qu'on propose c'est que les citoyens et les élus municipaux doivent avoir
préséance sur les producteurs de porc. Tout en établissant un cadre général pour le
développement d'une industrie porcine durable, il faut redonner aux citoyens le droit d'être
informés, de se prononcer sur les projets industriels, agricoles ou autres dans leur milieu. Il faut
réintégrer la zone agricole dans les structures démocratiques de gestion municipale et
d'aménagement du territoire, de façon à ce que tous soient égaux devant la loi.

2410 En conclusion, la zone verte ne doit pas être exclusivement réservée à la production
industrielle de l'agriculture. Elle doit être un milieu de vie adaptée aux besoins de tous ceux qui y
vivent, incluant la population humaine et la faune.

2415 En tant que décideurs, gestionnaires, propriétaires, membres de groupes de citoyens ou
environnementaux, il nous incombe de veiller à ce que notre patrimoine naturel, en particulier les
forêts d'intérêt, soit conservé. À l'aube du 21ième siècle, nous avons le choix de laisser les
pressions de développement s'exercer et mettre en péril les dernières superficies boisées des
Basses-Terres du Saint-Laurent, ou poser les actions qui feront que, comme collectivité, nous
contribuerons à préserver les derniers sites représentatifs des écosystèmes et de la biodiversité
de notre région.

2420
Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2425 Alors, merci beaucoup de votre mémoire. Vous m'avez dit au début que votre organisme
existe depuis '78, ça veut dire que ça fait 25 ans déjà?

M. MARC DELAGE :

2430 Oui, ce mois-ci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon anniversaire.

2435

M. MARC DELAGE :

Merci beaucoup.

2440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et il y a combien de membres à peu près dans votre...

M. MARC DELAGE :

2445

Un peu moins d'une centaine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2450

D'une centaine. Qui sont des gens de la région?

M. ANDRÉ DELAGE :

2455

De la région et de l'extérieur de la région ou qui ont connu la région par le passé, qui ont déménagé, mais qui ont toujours eu à coeur un peu l'attachement qu'ils avaient. Il y a des gens, par exemple, qui venaient de Rimouski, qui se sont établis ici, puis qui ont vu que la diversité, la biodiversité au niveau flore ici est tellement plus grande et c'est sûr que ici, si c'est bon pour, si le maïs pousse bien, et bien il y a d'autres plantes qui poussent très très bien. Malheureusement, il en reste tellement peu que c'est pour ça qu'on s'efforce de la protéger au maximum.

2460

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2465

Évidemment, votre mémoire est assez costaud, est assez fort, au plan des affirmations, la question de la déforestation, qu'est-ce que vous pensez des efforts dans certains coins, entrepris par les MRC pour assurer, pour encadrer les activités de déboisement en milieu forestier comme en milieu rural? Est-ce que vous êtes au courant d'un certain nombre d'efforts qui sont faits de ce côté-là? Il y a un certain pouvoir qui appartient aux MRC.

M. ANDRÉ DELAGE :

2470

Bien, disons que si on parle de la région ici, on aimerait bien les voir s'appliquer ces efforts-là parce que, lorsqu'on se promène dans la région, on voit un rythme absolument accéléré de déforestation. Les gens ont cité un rapport de monsieur Savoie et al du MAPAQ qui faisait état, si ma mémoire est bonne, de déforestation en 1990-1999, où, si les chiffres sont exacts, en Montérégie on parlait de quelque 8 000 hectares. Je serais très très curieux, ça c'est des

2475

chiffres, j'espère que la Commission va avoir dans les mains très bientôt, de voir qu'est-ce qui s'est passé depuis 1999. Parce que, à notre avis, ça s'est nettement accéléré, puis on peut s'attendre à des superficies de déforestation nettement supérieures à celles-là.

2480 Alors, si on regarde ce qu'ils font au niveau des efforts, moi personnellement, au niveau de la forêt, que je regarde les efforts des groupes de citoyens qui essaient de protéger des forêts en les achetant ou autrement, ils sont souvent contrecarrés par la CPTAQ même, et lorsque je sais aussi, dans d'autres municipalités, comme dans le Haut-Saint-Laurent, où des gens de certaines municipalités ont fait des efforts pour adopter des règlements de protection des forêts
2485 ou ont reçu des lettres d'insultes de certains, disons-le carrément, de l'UPA, et puis je me dis, à un moment donné, il va falloir qu'il se passe quelque chose. On voit ça, il n'y a rien qui se fait actuellement, à notre connaissance, qui a empêché le désastre qu'on observe partout. Puis ce désastre-là, d'après les travaux de Savoie et al, toujours sont attribuables en zone verte, en grande majorité, beaucoup plus qu'en zone blanche.

2490 C'est sûr qu'ils ne sont pas les seuls coupables, puis on ne les met pas tous dans le même sac, parce qu'on a vu des agriculteurs qui se plaignent du déboisement, même auprès des gens du MAPAQ, il y a des plaintes, les gens sont inquiets. On a vu des agriculteurs ici, lors de votre séance d'information, qui ont, justement, qui sont venus s'inquiéter justement des porcheries et puis de d'autres éléments qui sont reliés à ça.
2495

 Maintenant, au niveau des efforts des MRC, je sais que certaines municipalités font des efforts, mais ce n'est pas apparent sur le terrain. Actuellement, ça c'est épouvantable ce qu'on voit, ça n'arrête plus. Et puis ce n'est pas juste la ligne de l'Hydro à Hertel des Cantons, ça ne se passe pas à ce niveau-là, ça se passe vraiment en zone verte.
2500

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

 Surtout dans votre région.
2505

M. ANDRÉ DELAGE :

 Bien, si on regarde dans le Haut-Richelieu, le Haut... c'est ça, en Montérégie en grande partie en tout cas. Je sais que dans le Centre du Québec c'est pire.
2510

M. MARC DELAGE :

 Si vous me permettez de rajouter.

2515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

 Oui.

2520

M. MARC DELAGE :

2525 C'est que, on prend, prenons par exemple la MRC du Haut-Richelieu, on regarde, en tout
je me rappelle d'avoir épluché le schéma d'aménagement en détail puis bon, je savais qu'est-ce
qui était permis, qu'est-ce qui ne l'était pas à l'époque, puis il y avait des zones, effectivement,
2530 que, par le schéma d'aménagement, la MRC souhaitait protéger. Sauf que la MRC n'a pas le,
n'avait pas le pouvoir, si vous voulez, de dédommager financièrement le propriétaire du terrain.
Pour eux autres, c'était comme une expropriation déguisée, mais sans compensation financière.
Quand tu n'as pas d'argent, tu ne vas pas loin, tu sais.

2535 Tu as beau mettre n'importe quoi dans ton schéma d'aménagement, si tu n'as pas les
moyens comme de dédommager le propriétaire, parce qu'il ne peut plus faire n'importe quoi avec
son terrain, soit parce que c'est un boisé d'intérêt ou soit pour d'autres raisons, ça peut être un
marécage, ça ne donne rien, puis on sait que, au niveau, l'autre niveau au-dessus, au niveau
provincial, ce n'est pas fort non plus. À part les réserves écologiques, puis les parcs, en tout cas,
je veux dire, je sais que votre question ne portait pas là-dessus, mais on pourrait en parler
longtemps de ça aussi.

2540 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

2545 Non non. C'est parce que c'est un point sur lequel il n'a pas été possible d'une manière
claire d'avoir une image tout à fait claire du déboisement et du reboisement de... Souvent, par
exemple, la prétention du ministère de l'Agriculture était qu'il y avait autant de reboisement qui se
faisait que de déboisement. Et, bon, on n'a peu d'études exhaustives, rigoureuses. On a de la
perception, puis souvent les gens arrivaient, disaient oui, mais c'est les, comme vous disiez
tantôt, c'est les lignes de l'Hydro ou c'est telle chose et telle chose. Dans, par exemple, dans un
des mémoires qu'on a eu, de la Ville de, qui est une MRC aussi, de Mirabel, il y a des mesures
2550 très sévères à l'égard de, pour la conservation de la forêt dans ce coin-là. La MRC de Papineau
annonce aussi des choses qui sont assez, bon. Il y a une entente par ailleurs dans la région de
Québec, l'UPA de la région de Québec nous a montré les nouvelles contraintes de la MRC, qui
ont été discutées avec aussi des représentants de l'UPA. Ils sont arrivés à des mesures. Mais là
c'est le gouvernement intermédiaire, c'est la MRC qui fait des plans.

2555 Vous, vous avez une autre suggestion qui est extrêmement intéressante sur laquelle
j'aimerais vous entendre, c'est d'associer les citoyens à cet acte-là de conservation ou de
protection. Quelle est la, comment vous visualisez ça cette implication? Parce que vous avez
bien raison qu'une approche purement juridique ou purement législative ou réglementaire,
souvent, elle n'est pas mise en oeuvre, on n'a pas assez d'inspecteurs, on fait des lois, mais si
2560 les lois ne sont pas appliquées, on a les mots, mais on n'a pas la réalité.

M. MARC DELAGE :

2565 Exactement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et là vous faites une espèce de, d'autres suggestions, d'impliquer les citoyens.
Comment vous voyez ça en oeuvre cette chose-là?

2570

M. MARC DELAGE :

Bien, je pense que, effectivement, on est parti pour acquis que les lois et règlements ne sont pas appliqués, pour toutes sortes de raisons. Donc, si on veut continuer à gérer l'aménagement du territoire, parce que c'est de l'aménagement du territoire ça, et puis qu'on continue à se doter et à vouloir respecter les lois et règlements qu'on a, que ce soit au niveau fédéral, provincial, même MRC, et bien je pense, je crois que l'élément qui manque c'est l'objectivité de ceux à qui incombent la responsabilité de faire appliquer ces lois et règlements-là.

2575

2580

Au niveau des forêts, s'il y a des lois et règlements qui les protègent, et bien ce qu'on propose c'est qu'il y ait un genre de comité qui soit formé, qui pourrait être de représentants officiels du territoire, exemple des gens de la MRC, ça pourrait être des gens de la Fédération de la Faune et Parcs et caetera, en tout cas, ça pourrait être..., mais on croit qu'il devrait également y avoir des représentants de groupes de citoyens. Ça peut être des groupes environnementaux.

2585

De toute façon, on en a eu des groupes environnementaux, ce soir, il existe aussi des groupes de citoyens dans certaines municipalités, qui ont à coeur que les lois et règlements soient respectés, bien on pense qu'il devrait se former un genre de comité, un peu quelque chose de semblable au comité d'urbanisme qui existe dans les municipalités, mais dont le rôle serait spécifiquement d'accueillir les plaintes. Si, exemple, un boisé est éliminé quelque part, puis normalement il ne devrait pas l'être, et bien ce comité-là a le pouvoir d'accueillir la plainte, et de donner des ordres à qui de droit, pour que ça soit solutionné, que ce soit réglé.

2590

2595

C'est parce que c'est l'objectivité de ceux qui ont à appliquer les lois et règlements qui manque. Puis c'est la seule idée qu'on a eue pour essayer de donner un peu d'objectivité à ces groupes-là. C'est ça, plus la question des incitatifs fonciers, parce que ça ce serait encore mieux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2600

Tout à fait.

M. MARC DELAGE :

Ça se réglerait peut-être tout seul.

2605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui, des fois c'est des questions d'argent.

2610

M. MARC DELAGE :

Est-ce que vous me permettez d'ajouter 2 petits points qui sont importants, selon moi.

2615 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui.

M. MARC DELAGE :

2620

Vous avez soulevé la question du portrait de la déforestation en Montérégie ou ailleurs, peu importe. Je pense que c'est une question clé d'une part. Ça, ça nous prend absolument ces chiffres-là. Moi je vous dis que je ne vois absolument d'aucune façon que les plantations contrebalancent la déforestation. Moi, je pense que ça c'est une vision de l'esprit. Je pense que, si on avait les chiffres, puis ce n'est pas des gros budgets, avec des **imaps** satellitaires, on pourrait très facilement obtenir ces résultats-là, puis on ne parle pas de beaucoup d'argent.

2625

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2630

Oui.

M. MARC DELAGE :

Alors, prendre des spécialistes qui pourraient justement arriver à cette solution-là.

2635

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais les réponses du MAPAQ étaient à partir de photographies satellitaires.

2640 **M. MARC DELAGE :**

Oui, mais je pense que ça devrait être refait actuellement, parce que je pense qu'il y a une accélération de la déforestation depuis l'application de ces nouvelles normes-là.

2645 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Mais c'est intéressant comme suggestion.

M. MARC DELAGE :

2650

Je pense que c'est bien important, puis on peut le suivre régulièrement, puis c'est quand même, ce n'est pas de l'argent jeté à l'eau, c'est sûr, parce qu'on a un portrait très très suivi de la situation.

2655

Juste pour vous dire, un autre exemple. Vous parliez tout à l'heure des gens au niveau

2660 du suivi des lois et règlements. Si on prend un exemple qui est un peu choquant, le ministère de l'Environnement ne fait même pas suivre ses propres lois et règlements. Si on pense au cas de la Rivière Laguerre, avec la déforestation d'un marécage qui s'est produit dans le bout de Saint-Anicet. Ça a pris les unes de journaux puis des ci puis des ça, puis du brasse-camarade pour qu'il se passe quelque chose. Bien là, il y a un problème. À un moment donné, si le ministère de l'Environnement ne donne pas l'exemple, puis ne met pas ses culottes, à un moment donné, on n'est pas en affaires là. Ça fait que ça, ce serait fondamental que, à un moment donné, les décideurs politiques, à un moment donné, prennent leurs responsabilités, puis mettent leur pied à terre, puis disent non, ça, on les fait respecter, puis on, pour de bon.

2665 Puis, et bien c'est ça. Finalement, tout ce qu'on peut dire en conclusion c'est que la forêt est prise un peu en étau entre l'étalement urbain d'un côté, puis l'agriculture. On est toujours, c'est toujours le parent pauvre, ça fait gruger à un rythme effarant, puis si vous pouviez faire en sorte d'avoir les chiffres, vous verrez que c'est sûrement très alarmant.

2670

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais on n'a pas fini de travailler. Alors, juste à propos, j'ai commis des péchés nombreux dans ma jeunesse, y compris la Commission sur l'Eau, c'est moi qui l'ai faite. Merci.

2675

M. MARC DELAGE :

Merci, messieurs.

2680

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et bonne chance à vous.

2685

M. ANDRÉ DELAGE :

Merci beaucoup.

2690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

J'invite maintenant le Syndicat des producteurs de porcs de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, madame Chantal Vinet, monsieur Jean-Guy Hamelin.

2695

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Bonsoir, messieurs les Commissaires.

2700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, madame et monsieur.

MME CHANTAL VINET :

Bonsoir.

2705

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Je me présente, Jean-Guy Hamelin, producteur de porcs à la Municipalité de Saint-Michel et ainsi que président du Syndicat des producteurs de porcs de Saint-Jean-Valleyfield, qui correspond à la Montérégie ouest.

2710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k.

2715

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Madame Vinet va vous faire la lecture d'un mémoire qu'on a préparé, à répondre aux préoccupations des citoyens et aux préoccupations des producteurs pour une meilleure cohabitation dans le milieu, et puis il y a les particularités régionales, notre région qui peut être propice à une région à développement animal. Merci.

2720

MME CHANTAL VINET :

Bonsoir.

2725

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bonsoir, madame.

2730

MME CHANTAL VINET :

Chantal Vinet. Moi, je suis propriétaire d'une ferme porcine avec ma soeur, dans la Municipalité de Saint-Louis-Gonzague, et je suis aussi administratrice au Syndicat de Saint-Jean-Valleyfield, des producteurs de porcs.

2735

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

M. JEAN-GUY HAMELIN :

On peut comprendre, par l'écriture du mémoire, qu'on est venu assister à plusieurs reprises aux audiences et puis il y avait plusieurs questions des citoyens, plusieurs questions des producteurs. On a tenté, par ce mémoire, de répondre au maximum de questions ou d'apporter des solutions à la Commission.

2745

On n'a pas besoin de vous dire que, après le temps d'arrêt, on souhaite et on espère que le moratoire soit levé, c'est clair. Et il faut comprendre aussi, à partir de toutes ces allocutions, que de vivre en campagne ça impose des avantages et aussi des inconvénients, mais que c'est en campagne et c'est en milieu agricole qu'on va produire les produits agricoles.

2750

Le point où je voudrais insister le plus c'est que, si on se retrouve aujourd'hui devant la Commission, avec tant d'opposition des citoyens, c'est que quelque part les agriculteurs se sont probablement trop éloignés des citoyens et les citoyens connaissent très peu la façon de produire des agriculteurs, et les efforts qui ont été faits dans les dernières années en

2755

avancement.

Mais, en même temps, les gens ont l'impression que le milieu agricole, le milieu leur appartient, au même titre que les agriculteurs, puis du fait qu'ils n'ont pas fait une bonne cohabitation et un bon dialogue et bien, aujourd'hui, on assiste à une mauvaise compréhension du développement agricole. Parce que le développement économique de l'agriculture n'est pas en reste du développement économique d'une société, c'est-à-dire que l'on permet à l'industrie de se développer, on permet à tous les secteurs de se développer, puis aujourd'hui on voudrait faire de l'agriculture, encore une agriculture paysanne ou à petite échelle, mais le marché ne nous permet plus de faire ça, il nous permet tout simplement de répondre aux besoins que le consommateur, que la société a aussi imposés aux agriculteurs. Alors, à partir de là, en fait, quand on a une bonne écoute et qu'on a une bonne compréhension du milieu, les agriculteurs ont tout simplement répondu aux besoins du consommateur ou du citoyen.

2760

2765

On peut remarquer aussi que, au travers la Commission, je n'ai pas besoin de le répéter, il y a plusieurs efforts qui ont été faits par l'ensemble des producteurs agricoles, que ce soit en environnement, mais il faut se poser la question, si on avait autant investi en environnement dans l'agriculture qu'on a investi par, on a entendu tantôt 6 milliards de dollars qu'on a investi dans l'assainissement des eaux des municipalités et des villes. Si on avait investi, malgré que l'agriculture couvre 90% du territoire, si on avait investi à la même égalité, probablement qu'aujourd'hui on n'en serait pas là. Par contre, comme société, on a des priorités et puis il faut les reconnaître. Sauf que, il faut se dire aujourd'hui, est-ce qu'on veut injecter autant? Bien, si on veut injecter autant, et bien je pense que les agriculteurs sont capables de répondre aux besoins que la société y commande. La preuve c'est que les producteurs de porc ont sans cesse répondu dans les dernières années à toutes les préoccupations des citoyens.

2770

2775

2780

On a été dans les premiers à avoir des cas, nous autres aussi, à investir dans la recherche. On a investi dans l'assurance qualité, des milliers de dollars. On a investi dans la valorisation de la profession, à chaque année, à millions de dollars. On a investi dans l'environnement, par millions, à chaque année, dans l'environnement. Donc, les producteurs de porc sont au courant, ils sont au fait de la problématique. On reconnaît qu'il y en a une, il ne faut quand même pas pousser la coche à l'excès.

2785

C'est en gros ce que je voulais faire comme message.

2790

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci. Merci madame aussi, vous avez bien droit à un verre d'eau. Je vous voyais la gorge qui venait là.

2795 **MME CHANTAL VINET :**

C'est fait.

2800 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, écoutez, je ne veux pas polémiquer avec vous, vous savez, par ailleurs, que vous avez un point de vue, vous avez le droit d'avoir un point de vue et vous savez qu'il y a des gens qui ont un point de vue radicalement opposé au vôtre, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui disent **il faut arrêter la production, il faut changer le modèle, il faut...** voyez-vous, là ce n'est pas juste une correction, il y a du monde qui pense carrément contre vous. Donc, on ne polémiquera pas là-dessus, on va essayer de comprendre, puis de voir où est-ce qu'on va.

Il y a 2 ou 3 affaires qui sont tout à fait fascinantes dans votre mémoire, notamment, et ça va être ma première question, après ça mon collègue, il va peut-être chicaner, je vais peut-être lui avoir volée, c'est ce que vous dites sur la biosécurité.

À partir de la biosécurité, nous vous suggérons une piste de réflexion, soit d'établir une distance raisonnable, par exemple, 3 km entre les sites de production. Je m'en vais dans la Beauce et je descends sur un rang et là je les vois alignées, puis je me dis maintenant vous allez être à 3 km les uns des autres; est-ce que c'est ça la vision que vous avez pour la biosécurité? Et, si oui, quelles sont les étapes intermédiaires de cette mise en oeuvre de cela?

2815 **M. JEAN-GUY HAMELIN :**

Bien, en fait, si on vous parle de ça c'est parce que ça préoccupe principalement, de un, les producteurs. Parce que, dans la production porcine, ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a passablement de maladies. Donc, nécessairement, dans le sens que, ce qui a fait aussi qu'on a changé aussi la structure des fermes. La preuve c'est qu'on essaie de migrer dans des régions où est-ce qu'il y en a le moins? Puis, du fait que les sites entre naisseur et finisseur soient sur le même site, il y a un désavantage sanitaire ou de biosécurité au niveau de la maladie. Donc, c'est pour ça que, aujourd'hui, la grosseur des fermes semble avoir été modifiée. Elle a été modifiée aussi. C'est pour répondre aussi à un besoin de la production.

Je m'explique. C'est-à-dire qu'on essaie présentement de détacher les sites, de faire de la production sur 1 site, 2 sites ou 3 sites, c'est plus facile d'avoir une plus grosse maternité sur 1 site.

2830 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

2835 Juste pour que je comprenne bien là. Un site, quand vous dites 1 site, 2 sites, 3 sites, un

naisseur puis un engraisseur et un finisseur, est-ce que c'est ça?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2840 C'est ça, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2845 Pouponnière.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

C'est ça, pour séparer la maladie qu'il peut y avoir entre le naisseur et le finisseur.

2850 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Mais ce n'est pas le modèle que vous, vous proposez.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2855

Oui, on propose ça. C'est-à-dire que, premièrement, ça a fait un problème de cohabitation, du fait qu'il y en ait trop au même endroit, parce qu'il n'y a pas trop de production porcine au Québec, c'est juste qu'elle est plus concentrée dans 3 régions, mais si on l'avait pensé dans le temps et puis partager sur le territoire, on n'en serait pas là aujourd'hui. La preuve
2860 c'est que le Danemark produit 25 millions de porcs et puis ils ont réussi, eux, à étendre la production sur l'ensemble du territoire, moins concentrée, ce qui fait que ça répond aux besoins et du sol et de la production. C'est un peu sur ce même modèle-là qu'on a voulu développer ça. De un, pour couper la maladie des troupeaux, puis deux, répondre à un besoin de cohabitation là-dessus, puis de répondre aussi aux nouveaux modes de production, c'est-à-dire de produire
2865 un petit peu plus sur le même site, un plus gros volume, pour avoir une économie d'échelle et puis tout ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2870 Alors, expliquez-moi bien votre modèle, que je le comprenne bien.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2875 Bien, c'est-à-dire que là...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Pour des raisons de biosécurité, donc, un site de production, alors c'est quoi un site de production?

2880

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Un site de production c'est un site où est-ce qu'il y a de la production porcine. Ça pourrait être, sur le même site, 300 truies naisseur-finiisseur, 250 truies naisseur-finiisseur.

2885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k.

2890

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Puis que 3 km plus loin ou, au moins 3 km plus loin, il puisse y avoir un autre site.

2895

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais il y a un naisseur, un finisseur? Il n'y a pas juste un naisseur, il n'y a pas juste une pouponnière ou...

2900

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Non non non, non. C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2905

Non.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2910

C'est sûr qu'on préconise le modèle naisseur-finiisseur, mais si on regarde aujourd'hui la grosseur des sites, parce que souvent on remet en question la grosseur, les mégas porcherie puis tout ça, ça c'est fait surtout pour une question sanitaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2915

Puis pour des raisons de biosécurité, ça vous semble souhaitable qu'il y ait une grande distance entre eux?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2920

Ah! oui. Parce que c'est sûr que, si vous posez la question aux producteurs, si c'était à refaire là...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2925

Parce que la maladie peut se promener.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2930 Bien oui, c'est ça. Si c'était à refaire, il ne se bâtirait pas des porcheries à tous les kilomètres. C'est complètement une erreur.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2935 Est-ce que vous estimez que le modèle qu'on a développé depuis 25 ans, est un modèle à risque du côté de la biosécurité?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2940 Bien, aujourd'hui, on réalise que oui. Oui oui, parce qu'il y a de plus en plus de maladies dans les champs, puis souvent, toi tu ne l'as pas, c'est ton voisin qui te l'amène, et caetera et caetera. C'est une roue sans fin. Puis c'est pour ça qu'on essaie de sortir des régions ou de faire des sites différents sur différents sites d'élevage. Ce n'est pas quelque chose qui est revenu devant la Commission, mais pour nous, tant qu'à faire un développement de la production, tant qu'à la faire, on va la faire comme il faut.

2945

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2950 Oui. Mais est-ce à dire que, à moyen terme, il faut penser, pour des raisons de biosécurité, corriger les situations antérieures de ce développement très intensif, très tassé dans certaines régions, comme...

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2955 Bien là, ça c'est difficile de parler parce que là, ce qui fait la densité, c'est si le sol, on a la capacité d'avoir les sols pour l'étendre. Ça c'est une chose. Mais en fait de biosécurité puis de développement, c'est une autre chose. Nous, ce qu'on dit, du fait que la région de Saint-Jean-Valleyfield, il n'y a pas beaucoup de production porcine, il n'y a pas beaucoup de production animale, donc c'est une région qui a possibilité de développement, si on a, tant qu'à le développer, on va le développer de la bonne façon. C'est bien sûr qu'on ne corrigera pas les problèmes des autres, mais...

2960

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2965 Et, à ce moment-là, le voyez-vous par un règlement ou par des formes de planification qui viendrait du MAPAQ par exemple? Est-ce que c'est une politique d'orientation que vous souhaitez dans la région ou il n'y a pas eu de?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2970 Oui oui, c'est clair, c'est sûr, c'est une politique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Vous pouvez y aller, cher ami.

2975

M. ALFRED MARQUIS :

Je continuerais un peu sur la même chose.

2980

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui oui. Je vous l'ai dit que je lui volerais la question.

M. ALFRED MARQUIS :

2985

Non non, ce n'est pas grave, ce n'est pas un vol, c'est la continuation de la réflexion, et vous nous dites justement que c'est une piste de réflexion. Je le vois, effectivement, comme étant intéressant sur le plan de la biosécurité. Cependant, pour d'autres points, ça m'apparaît difficile. Entre autres, ça semble diriger vers des fermes plus grandes, des fermes plus grosses et, à ce moment-là, comment réussir de faire accepter ces fermes-là dans le milieu, en termes de cohabitation? Je suppose que, à ce moment-là, si on les place à 3 km, on va avoir des grosses fermes, non?

2990

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2995

Bien, en fait, pour la grosseur des fermes, nous, on n'en parle pas la-dedans parce qu'on veut...

M. ALFRED MARQUIS :

3000

Je sais bien que vous parlez, comme réflexion, au niveau de la biosécurité, mais si on essaie de le voir comme modèle dans son ensemble, il m'apparaît quand même à avoir des répercussions sur d'autres choses?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

3005

Bien, en fait, oui, la répercussion c'est d'avoir une meilleure cohabitation avec le milieu, c'est-à-dire ne pas en avoir 10 dans le rang, mais en avoir 2, 3 ou 1, 2 qui va répondre aux besoins, selon la grandeur et tout ça. Puis la grosseur des sites, et bien on le sait que le REA ce n'est pas la grosseur des sites qui va le déterminer, c'est la capacité de gérer ton phosphore. Puis peu importe la grosseur du site, si tu es capable de gérer ton phosphore, tu as les sols suffisants et puis tu as les sols appropriés, et bien on ne délimite pas la grosseur des sites.

3010

Par contre, on préconise le système naisseur-finisser, des producteurs indépendants, puis le soutien de l'État à ces producteurs-là. Ça c'est clair, mais en même temps aussi, puis on

3015

3020 préconise aussi d'appartenir à une partie des sols pour répondre à une préoccupation des
citoyens qui était le développement de l'intégration, parce qu'il ne faut pas s'en cacher là, on
parle souvent qu'on n'a rien contre les fermes familiales ou les fermes à dimension humaine, où
les gens qui sont dans leur milieu, mais par contre, on sous-entend que l'intégration ou les
3025 mégas porcheries, on est contre, mais ce n'est pas tous les producteurs intégrés qui sont des
grosses fermes. Il y a beaucoup de producteurs indépendants qui ont aussi des 1 000 truies, qui
ont aussi des 800 truies et puis tout ça, ça on en a moins parlé, mais c'est pour répondre à deux
préoccupations dans tout ça, c'est d'appartenir à une partie des sols. Ce qui fait que l'intégration
présentement s'installe sur des terres, elle n'appartient pas les terres, puis des fois elle
3030 n'appartient même pas à la bâtisse, elle n'appartient à rien, puis elle peut, avec du capital de
risque, s'implanter. Nous, ce qu'on fait, c'est de répondre tout simplement aux préoccupations
des citoyens là-dedans. C'est de mettre un petit peu de tout ce qu'a touché le citoyen et la
préoccupation des producteurs, c'est bien sûr.

3030 **M. ALFRED MARQUIS :**

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je poserais une question sur un autre
point qui a été souvent discuté et qui semble poser problème, en ce qui concerne l'acceptation
justement dans le milieu, c'est la question des plans agroenvironnementaux de fertilisation. C'est
3035 que vous en parlez à votre item 2.5 et vous dites: **Les producteurs sont soucieux de
conserver la confidentialité des informations qui concernent leur entreprise pour éviter
une mauvaise utilisation de ces données.** Par la suite, et bien là vous dites que vous êtes prêt
à les faire considérer si l'agronome est présent pour l'expliquer. Alors, ce volet-là, je le
comprends bien, mais la phrase précédente, celle que justement vous dites que vous voulez
3040 garder les informations confidentielles, je ne vois pas qu'est-ce qu'il y a de confidentiel dans un
PAEF?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

3045 Non non, c'est, et bien c'est peut-être la façon de l'interpréter. Nous, ce qu'on voulait dire
c'est que, à un moment donné, on a dit ah! les producteurs ne sont pas transparents, ils ne
veulent pas donner leur PAEF et puis tout ça. Nous, on dit non non, ce n'est pas vrai, on veut le
donner, on est prêt à le donner, mais on ne l'ouvrira pas de même au grand public, aller déposer
ça à la municipalité puis dire allez voir ça si ça vous tente. Non non, on a dit oui, on est prêt à le
3050 donner, on est prêt à ouvrir nos livres, mais par des personnes compétentes.

Parce que monsieur tout le monde, quand on regarde ça, il n'est pas capable de
l'interpréter. Il y a différentes choses, il faut connaître les quantités de phosphores, la façon de le
calculer, les apports en eau, les ci, les ça, l'étatisation. Donc, on dit ça ne donne rien d'ouvrir ça
3055 au grand public, qui vont lire quelque chose, pour eux autres ça va être du chinois.

On est prêt à l'ouvrir, au même titre qu'on a dit dans, nous, la réflexion qu'on a faite,
pareil comme un contrat d'achat ou de vente, il n'est pas, il est ouvert au grand public, mais il y a
une place pour le consulter, puis il y a des gens compétents pour te l'expliquer. C'est ça qu'on
3060 ne veut pas, qu'il soit, on veut, on est prêt à l'ouvrir, pas de problème, il n'y a rien à cacher dans

un PAEF, c'est de dire qu'est-ce qu'on fait tout simplement à la ferme, les sols qu'on utilise et puis tout ça. Ça, il n'y a pas...

M. ALFRED MARQUIS :

3065

Ce volet-là, ça m'apparaît une ouverture extrêmement intéressant, mais c'est le fait que la phrase précédente, vous mentionnez: **Confidentialité des informations qui concernent leur entreprise**. Est-ce qu'il y a un lien, parce que moi, justement, j'aurais tendance à dire que cette phrase-là, elle est embarrassante un peu dans l'affaire alors que vous proposez quelque chose d'extrêmement intéressant?

3070

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Bien, c'est parce qu'on l'interprète, elle n'est pas embarrassante. Elle n'est pas, c'est confidentiel dans le sens qu'on ne veut pas ouvrir nos livres à tout le monde, au même titre que, demain matin, votre rapport d'impôt, ce n'est pas confiden..., c'est confidentiel pour vous, mais demain matin, vous êtes prêt à l'ouvrir aux gens du ministère du Revenu, à ceux qui sont, les gens compétents pour l'analyser et puis le regarder. Il faut faire attention là en disant c'est ouvert à tout le monde ou pas ouvert du tout. Ce n'est pas, comprenez-vous.

3075

3080

M. ALFRED MARQUIS :

Bien oui, j'en ai juste contre le fait que ça arrive dans le paragraphe concernant les plans agroenvironnementaux.

3085

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Oui, parce qu'on en a fait mention souvent au BAPE, même à Saint-Hyacinthe et puis tout ça, que les producteurs agricoles n'étaient pas transparents, ils ne voulaient pas donner leur PAEF et puis tout ça. Parce que nous, dans la région, on a eu des producteurs avec lesquels des gens de, des citoyens ont voulu, par l'accès à l'information, avoir leurs documents et puis tout ça, qui sont déposés. C'est un document qui est public parce que, au même titre que quand on fait, on demande un permis ou un c.a. pour bâtir ou tout ça, il faut le déposer le PAEF, il faut en avoir un, il faut avoir notre permis de construction puis tout ça. C'est toutes des choses qui sont publiques, mais qui ne sont pas ouvertes à tout le monde. Je veux dire, ce n'est pas, on n'envoie pas ça dans la malle à tout le monde là. C'est ça qu'on veut tout simplement dire. Mais les producteurs sont prêts à le faire regarder par des personnes compétentes, qui sont capables d'en faire la lecture et de l'interprétation.

3090

3095

3100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Une dernière question, après ça on va pouvoir aller se reposer un peu. Revenons sur votre modèle de production à privilégier. Vous donnez un certain nombre de mesures: **Un plus haut capital de risque accessible, un financement à taux privilégié, un soutien de l'État adéquat**, ce qui est assez vague, **une aide au démarrage à tous les nouveaux producteurs**,

3105

qu'ils soient de la relève ou pas, et faciliter l'achat de terres.

3110 À la fin du paragraphe suivant, vous dites: **Cependant, pour qu'un producteur ait accès aux mesures proposées précédemment, il devra s'adapter au modèle favorisé, soit celui de naisseur-finiisseur propriétaire et indépendant financièrement.**

Alors, je dois bien comprendre que, à ce moment-là, vous fermez la porte aux intégrateurs, aux moyens qui sont indiqués plus haut, c'est bien ça?

3115 **M. JEAN-GUY HAMELIN :**

Oui.

3120 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

La volonté, c'est bien celle-là?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

3125 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3130 O.k. Est-ce que vous avez d'autres recommandations plus serrées, c'est-à-dire que, par exemple, dans le cas de l'ASRA, l'assurance est universelle et elle est liée au nombre de porcs...

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Oui.

3135

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

... puis au propriétaire du porc, est-ce que vous voyez une modulation de l'aide de l'ASRA ou si vous la voyez **at large**, quelle que soit la quantité de porcs qu'on gère?

3140

M. JEAN-GUY HAMELIN :

3145 Nous, ce qu'on veut développer c'est le cadre naisseur-finiisseur. Donc, pour financer ces gens-là, il faut avoir du capital de risque un peu plus élevé. Il y a présentement des gens qui s'en vont en intégration, parce qu'ils n'ont pas eu le choix de s'en aller en intégration, parce que les institutions financières ne favorisent pas ça, ils disent: **Va te chercher un contrat en intégration, ça donne une sécurité du revenu.** Il faut qu'on fasse un peu comme dans la société.

3150 Aujourd'hui, on permet à quelqu'un qui gagne 40 000\$ de s'acheter une, puis qui a une

3155 **job**, de s'acheter une maison de 100 000\$ et puis de donner 5 000\$ de financement dessus, quand sa **job** n'est pas garantie, demain matin il pourrait la perdre et puis tout ça. En agriculture, il faut donner nos **shorts**, il faut tout investir, puis ça limite tout le monde à venir ouvrir la porte en agriculture. Il y a des gens que ça intéresse, mais c'est tellement serré dans les critères, on ne le favorise pas. C'est un secret bien gardé, mais dans le fond, il ne l'est pas.

3160 On favorise le développement de l'intégration, puis en même temps ça amène une problématique de cohabitation. Alors, c'est qui est-ce qui le favorise ce même problème-là? C'est les mêmes gens. C'est les mêmes gens en haut, qui est le gouvernement, par le soutien financier. Donc, on dit tout simplement ouvrez la valve, prenez du risque, du capital de risque, du soutien à taux privilégié et caetera, les taux préférentiels des banques, ça coûte moins cher, le soutien de l'État adéquat, il faut que ça réponde au coût de production, une aide au démarrage, c'est-à-dire comme toute chose, si tu as fait des études et puis tout ça, donne un bon **cash**. Tu veux t'en aller en agriculture, tu as les études pour, tu as les compétences, on t'aide un petit peu plus qu'on t'aide aujourd'hui ou on ne t'aide pas du tout. Par contre, on n'offre pas ça à l'intégration.

3170 Mais pour le soutien de l'État, l'intégrateur c'est un producteur. En production porcine, on fait partie d'une mise en marché collective, qui nous permet d'être plus concurrentiel sur le marché, qui profite à tout le monde, parce que plus on a un meilleur volume, meilleur le prix est, donc le consommateur en bénéficie aussi, du fait que l'État a moins à intervenir si on a un meilleur prix. Par contre, on considère l'intégrateur au même titre pour le soutien, on peut dire ASRA, au même titre qu'un producteur, c'est un producteur, plus gros, mais c'est un producteur.

3175 Mais, par contre, pour démarrer, pour arrêter l'exode, de donner le choix au producteur d'être naisseur-finisser ou d'être producteur indépendant versus, il n'a pas le choix, de s'en aller en intégration, c'est clair.

3180 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Quand vous dites que l'État le favorise, vous voulez dire que l'État actuellement, implicitement, favorise le modèle d'intégration?

3185 **M. JEAN-GUY HAMELIN :**

Bien oui, c'est sûr, c'est ça. C'est exactement ça.

3190 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est sûr.

3195 **M. JEAN-GUY HAMELIN :**

Tous ceux qui s'en vont en intégration vont vous répondre la même chose. On n'avait pas le choix.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Correct. Merci.

3200

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Merci.

3205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça va, merci beaucoup et bonne chance à vous. Alors, il y a quelqu'un, ce n'est pas tout à fait terminé, il y a quelqu'un qui a demandé un droit de rectification, il s'agit de monsieur Pierre Caza. Alors, vous avez bien compris mes réserves sur le droit de rectification, alors allez-y maintenant.

3210

M. PIERRE CAZA :

Tout à fait, j'ai bien compris. C'est dans le cas de la présentation du Mouvement écologique du Haut-Richelieu. Lorsqu'on a fait référence à la déforestation d'un marécage dans le bassin de la Rivière Laguerre. Bon, je sais à quel dossier, de quel dossier il s'agit. Il s'agit du dossier de ce qu'on appelle le **Small T-field** dans le secteur de Saint-Anicet, et il s'agissait d'une coupe d'arbres qui avait été faite par un producteur de bovins de boucherie du secteur et il y avait eu une plainte d'un groupe de citoyens dans ce dossier-là, et le ministère de l'Environnement, après enquête, et monsieur Hugues Boisvenu d'ailleurs, dans les journaux de la région, avait publié la réponse, sa réponse sur le sujet, disant que: **Suite à l'enquête qui avait été effectuée, il ne s'agissait pas d'un marécage et que, ni d'une zone inondable, ni d'une tourbière.** Malgré que, dans ce secteur-là, dans ce secteur-là, il y a effectivement une tourbière, ce que je vous disais, qui s'appelle le **Small T-field**. Mais ces faits-là ont été corrigés par le ministère de l'Environnement et ça a été rendu public aussi.

3215

3220

3225

Et il y a un autre élément qui est ressorti dans la même présentation, il s'agissait de, lorsqu'on a parlé d'une lettre d'insultes de l'UPA, dans un dossier de règlement sur la déforestation, sur le déboisement. On ne fait pas, dans le Haut-Saint-Laurent. Le seul cas qu'on connaît c'est dans la Municipalité de Saint-Anicet, qu'il y a un projet de règlement contre le déboisement, et il y a eu effectivement une correspondance qui a été acheminée à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Anicet par le Syndicat local de l'UPA, mais qui n'était pas une lettre d'insultes, et qui d'ailleurs se terminait en offrant la collaboration des producteurs agricoles, et ça s'est traduit par une rencontre de travail avec la Municipalité de Saint-Anicet, et on devrait avoir des développements récents. Donc, on voulait juste préciser ces deux aspects-là.

3230

3235

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci. Pour les fans de l'audition des mémoires, courte nuit, on vous attend demain

3240

matin à 09h00. Merci et bon retour à chacun.

3245 Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve
et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

3250

L.L.

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
